Affaires indiennes et du Nord Canada

Affaires indiennes et inuit

Bureau des revendications des Autochtones

Affaires du Nord

Administration

1979 - 1980

Rapport annuel

Canada

(c) Publié avec l'autorisation de
l'hon. John C. Munro, C.P., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord Canadien,
Ottawa, 1980.
QS-3215-000-BB-A1
No de catalogue : R1 - 1980
ISBN 0-662-51052-6

Table des matières

Introduction

Affaires indiennes et inuit

Introduction

Coordination de la planification et de la politique du Programme

Développement économique et social
Fonds d'aide à l'économie des Indiens
Développement socio-économique
Services de formation et de consultation des bandes Éducation
Logement et soutien des bandes
Gestion des investissements
Logement
Soutien des bandes
Réserves et fidéicommis
Terres
Effectif des bandes et dispositions statutaires
Ressources minérales des Indiens
Bureau des revendications des Autochtones

Les revendications des Autochtones
Aperçu historique
Déclaration sur les revendications des Indiens et des Inuit, le 8 août 1973
Négociations et règlements
Le Bureau des revendications des Autochtones
Le Comité de financement des revendications

Résumé des activités en matière de revendications
Revendications globales
Yukon
Arctique de l'Ouest
Vallée du Mackenzie
Centre et est des Territoires du Nord-Ouest
Terre-Neuve et Labrador
Nouvelle-Écosse
Québec
Colombie-Britannique
Revendications particulières
Maritimes
Ontario
Prairies
Colombie-Britannique
Affaires du Nord

Introduction
Évolution constitutionnelle
Politique et programmes du Nord
Élaboration de la politique
Révision des programmes
Secrétariat du Comité consultatif de la mise en valeur du Nord
Recherche dans le Nord
Formation professionnelle et études postscolaires
Développement social et épanouissement culturel
Environnement du Nord
Protection de l'environnement
Gestion des ressources renouvelables

Planification des ressources et de l'économie du Nord
Développement économique
Caisse de prêts aux petites entreprises
Caisse de prêts aux Inuit
Coopératives du Nord
Emploi des Autochtones
Ressources non renouvelables
Pétrole et gaz
Exploitation minière
Transport et communications
Pipelines du Nord

Administration

Introduction

Finances et services professionnels
Systèmes de gestion
Systèmes d'information
Services de conseillers en gestion
Traitement des données
Services administratifs
Génie et architecture
Opérations comptables du Ministère
Planification et analyse des ressources
Services financiers de l'Administration centrale
Personnel
Planification
Formation et perfectionnement
Emploi des Autochtones
Préoccupations particulières
Examen du rendement et évaluation des employés
Systèmes d'information
Classification
Relations de travail
Contrôle et évaluation
Langues officielles
Programme d'aide aux employés

Orientations générales
Coordination des orientations
Relations parlementaires
Secrétariat du Ministère
Communications Évaluation
Affaires intergouvernementales
Direction générale de la recherche
Division de la recherche
Centre de la recherche historique et de l'étude des traités
Division du financement des recherches
Bureaux régionaux

Introduction

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est essentiellement au service de la collectivité. Ses principaux efforts sont dirigés non seulement vers les Indiens et les Inuit, mais aussi vers tous ceux qui vivent dans cette vaste région peu peuplée située au nord du 60e, ces gens jouant un rôle important dans le façonnement de la société canadienne. Aussi, une politique à long terme de décentralisation signifie-t-elle que les programmes seront de plus en plus mis en oeuvre par les habitants mêmes de ces territoire.

C'est dans cette optique que se sont déroulées les activités du Ministère au cours de l'année 1979 - 1980. Des tentatives continuent à être faites en vue de résoudre les problèmes administratifs complexes de la décentralisation des programmes et de permettre à ces programmes de répondre davantage aux besoins de ceux pour qui ils ont en fait été conçus.

La nécessité de tenir compte des décisions prises au niveau régional, que ce soit par un conseil de bande ou par un hameau du Nord, a constitué l'une des préoccupations majeures au cours des dernières années. Pareille politique a été maintenue en 1979 - 1980, l'accent ayant été mis sur une entente réciproque entre le gouvernement et les Indiens touchant l'élaboration des lignes de conduite et des programmes qui concernent directement les collectivités indiennes.

L'un des soucis principaux à cet égard a été de réduire la dépendance économique et administrative du peuple indien vis-à-vis le gouvernement.

Les démarches faites pour renforcer l'autonomie des Indiens et leur autosuffisance économique ont été amplifiées par la publication d'un rapport intitulé To Have What Is One's Own ("Posséder ce qui nous appartient") et préparé par le Ministère et la Fraternité des Indiens du Canada. Ce rapport indiquait que l'autosuffisance des Indiens reposait sur l'autonomie et sur une planification axée sur la collectivité. Il réaffirmait également que les efforts du Ministère à cet égard, tels que le transfert aux bandes d'un plus grand pouvoir financier, avaient grandement contribué à la réalisation des objectifs envisagés.

Des mesures particulières visant à aider les collectivités autochtones à faire face aux conséquences sociales, économiques et environnementales des projets industriels de grande envergure ont également dû été prises. Elles traduisent bien l'inquiétude croissante des Indiens et des Inuit au sujet des répercussions des grands projets de mise en valeur des ressources sur leurs collectivités.

Au cours de l'année, un examen de la politique fédérale en matière de revendications a été entrepris afin d'en déterminer l'efficacité.

La politique relative aux revendications particulières a été étudiée afin de voir si l'emploi de nouvelles méthodes ne pourrait pas permettre de traiter plus efficacement les griefs des Indiens concernant le non respect des obligations qui découlent des traités ou l'administration des terres indiennes et des autres biens. Le cadre de travail établi pour la négociation des revendications globales a aussi été revu et,

finalement, conservé. Il montre bien la volonté du gouvernement d'insérer l'autodétermination régionale dans les structures politiques du Canada, de réduire l'isolement des Autochtones et leur dépendance économique et politique, ainsi que de protéger et de maintenir les langues et les cultures autochtones.

Dans le Nord, l'encouragement de l'évolution politique, sociale et économique dans les deux territoires a donné des résultats appréciables. Cette période a été marquée par l'accession des Territoires à une plus grande autonomie politique réalisée de façon telle que le gouvernement fédéral puisse continuer à assurer la sauvegarde des intérêts nationaux. Le rapport du représentant spécial du gouvernement pour l'évolution constitutionnelle dans les Territoires du Nord-Ouest (le rapport Drury) contenait de nombreuses recommandations visant à permettre aux résidants du Nord d'exercer un plus grand contrôle dans les domaines qui les touchaient de près. De plus, le nombre des membres élus du Comité exécutif des Territoires du Nord-Ouest et du Conseil a augmenté. Les Autochtones forment actuellement la majorité au Conseil et ce, depuis l'élection territoriale d'octobre 1979. Au Yukon, le chef du gouvernement est maintenant élu, plutôt que nommé, et tous les membres du Comité exécutif sont élus et chargés de portefeuilles.

La gestion de la mise en valeur des immenses ressources du Nord compte tenu des nombreuses découvertes de pétrole et de gaz enregistrées dans la mer de Beaufort et ailleurs, ainsi que des revenus miniers qui atteignent de hauts sommets, tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest, laisse présager des résultats prometteurs.

Les attributions du Ministère dans le cas de Parcs Canada ont été transférées au ministère de l'Environnement, le 5 juin 1979.

Tous ces événements nous ont conduits à la fin d'une décennie au cours de laquelle de nombreux et profonds changements ont été opérés, ce qui nous à préparés, du moins l'espérons-nous, à relever les défis des années 80.

Résumé financier

État comparatif des dépenses et des recettes pour les années financières se terminant les 31 mars 1979 et 1980 (en millions de dollars).

Dépenses et recettes budgétaires	1978 - 1979	1979 - 1980	Augmentation ou (diminution)
Dépenses de fonctionnement	...	...	...
Administration	24.2	23.9	(0.3)
Affaires indiennes et inuit	288.4	289.6	1.2
Affaires du Nord	42.6	43.2	0.6
Dépenses en immobilisations	...	...	...
Affaires indiennes et inuit	118.4	37.2	(81.2)
Affaires du Nord	29.8	20.5	(9.3)
Subventions, contributions et autres paiements de transfert	...	...	...
þffaires indiennes et inuit	266.0*	410.0	144.0
Affaires du Nord	256.2	295.7	39.5
Revendications des Autochtones	8.2*	5.1	(3.1)
Dépenses budgétaires totales	1 033.8	1 125.2	91.4
Recettes	...	...	...
Administration	16.3**	16.3**	...
Affaires indiennes et inuit	9.9	14.3	4.4
Affaires du Nord	20.3	22.8	2.5
Recettes totales	46.5	53.4	6.9

[*Les dépenses du Programme des revendications des Autochtones apparaissaient autrefois sous la rubrique des dépenses des programmes de l'Administration et des Affaires indiennes et inuit.] [**Représente les recettes provenant de la Commission d'énergie du Nord canadien.]

État comparatif des comptes non budgétaires pour les années financières se terminant les 31 mars 1979 et 1980 (en millions de dollars).

Dépenses non budgétaires	1978 - 1979	1979 - 1980	Augmentation ou (diminution)
Prêts, investissements, avances, etc.	...	...	...
Affaires indiennes et inuit	7.5	(2.8)	(10.3)
Affaires du Nord	(5.1)	2.6	7.7
Revendications des Autochtones	8.1(t)	7.8	(0.3)
Dépenses non budgétaires totales	10.5	7.6	(2.9)

[(t) Les dépenses du Programme des revendications des Autochtones apparaissaient autrefois sous la rubrique des dépenses des programmes des Affaires indiennes et inuit et du Nord]

Affaires indiennes et inuit

Bureau des revendications des Autochtones

Affaires du Nord

Administration

1979 - 1980

Rapport annuel

Introduction

C'est au gouvernement fédéral que revient la tâche de légiférer en ce qui concerne les populations indiennes et inuit; en effet, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique lui accorde la juridiction exclusive sur les Indiens et les terres qui leur sont réservées. En vertu de ce mandat, le gouvernement canadien a adopté la Loi sur les Indiens, qui demeure le principal document de la juridiction fédérale dans ce domaine, et conclu une série de traités avec diverses bandes indiennes du pays. Selon l'interprétation qu'en ont fait plus tard les cours, la juridiction sur les Indiens accordée au gouvernement fédéral par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique s'applique également aux Inuit.

Le Programme des Affaires indiennes et inuit s'occupe de remplir les obligations qui incombent au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien selon la Loi sur les Indiens, y compris l'inscription des Indiens, les questions relatives aux réserves et aux autres ressources des Indiens et les élections des conseils de bandes; il met également en. application les mesures administratives nécessaires pour assurer que le gouvernement remplisse toutes ses obligations légales envers les Indiens. L'objectif du Programme, à l'intérieur de ce plan d'action, est de répondre aux besoins et aux aspirations des Indiens et des Inuit du Canada.

C'est dans cette optique que le Programme aide les Indiens et les Inuit (302 749 Indiens inscrits et environ 7 550 Inuit vivant au Nouveau-Québec, au Labrador, et au sud du 60e parallèle dans le reste du Canada) à atteindre leurs buts culturels, économiques et sociaux à l'intérieur de la société canadienne. Conformément au rôle du Ministère, orienté maintenant vers le soutien plutôt que vers la direction, le Programme travaille en collaboration étroite avec les conseils des bandes indiennes et les associations indiennes et inuit pour améliorer la vie économique, sociale et culturelle des collectivités indiennes et inuit, et encourager celles-ci à devenir de plus en plus autonomes.

Le Programme a publié en octobre 1979 le rapport intitulé "Maîtres de notre destinée", rédigé par M. Jack Beaver pour le Ministère et la Fraternité des Indiens du Canada. Ce rapport étudiait les relations qui existent entre les Indiens et le gouvernement, évaluait les organisations et les programmes gouvernementaux et proposait des façons de donner un essor au développement socio-économique des Indiens. Le Rapport Beaver, comme on l'appelle habituellement, recommandait que les Indiens se gouvernent eux-mêmes et que la planification et le développement soient ramenés au niveau de la collectivité, ce qui permettrait aux Indiens d'accéder à l'autonomie et de préserver leur identité culturelle.

Pour suivre ces recommandations, le Programme a transféré davantage de pouvoirs et de responsabilités aux bandes indiennes durant l'année financière 1979 - 1980. Il a pris des mesures pour favoriser l'accès des bandes aux ressources financières dont elles ont besoin pour mettre au point leurs propres lignes de conduite, ce qui leur permettra d'améliorer les conditions socio-économiques et le niveau de vie dans leurs collectivités. Durant l'année 1979 - 1980, des fonds s'élevant à 253,3 millions de dollars ont été administrés directement par 519 bandes et ont servi à financer un éventail de services et de programmes communautaires. De plus, on a révisé les conditions régissant le paiement des contributions aux bandes à cet effet. Alors qu'on devait auparavant effectuer une vérification des dépenses et rédiger un rapport annuel de situation sur les activités dirigées par la bande, depuis juin 1980, il faut rédiger des rapports trimestriels pour permettre aux bandes de contrôler régulièrement les coûts et l'évolution de ces activités.

Le Ministère a également fourni près de 28 millions de dollars aux bandes sous forme de financement de base et de frais généraux, pour couvrir le traitement des chefs et des conseillers, les dépenses connexes et les frais généraux d'administration de base des programmes organisés par les bandes. Parmi les autres changements opérés durant l'année financière, mentionnons une augmentation de niveau du programme de gestion des investissements (servant principalement à mettre sur pied des installations communautaires adaptées aux besoins de la collectivité), ces investissements étant passés de 127,6 millions de dollars à 137,7 millions de dollars, dont 82,6 millions (60 p. 100) ont été administrés par les bandes indiennes en 1979 - 1980.

Les Indiens tiennent aussi à contrôler le système d'éducation en vigueur. La plupart des bandes indiennes du Canada ont maintenant pris en main ce système, à divers degrés, ce qui fait que dans les écoles fréquentées par des Indiens, le programme d'étude est de plus en plus centré sur des sujets qui les concernent directement. Pour répondre à la demande formulée par les écoliers indiens d'apprendre l'histoire et les traditions de leur peuple, on a souvent invité des anciens à venir donner des cours dans ce domaine. En outre, les élèves fréquentant les écoles administrées par les bandes se familiarisent davantage avec les langues autochtones, et plus de 30 000 écoliers indiens apprennent maintenant ces langues, sous une forme ou une autre.

En 1979 - 1980, les Indiens et les Inuit se sont préoccupés davantage des répercussions des grands travaux d'exploitation des ressources sur leur vie, leurs terres et leurs ressources. Deux rapports ont été publiés à ce sujet durant l'année financière : "Interventions faites par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour appuyer les populations indiennes et inuit", rédigé pour le Ministère et terminé en novembre 1979, et "Évaluation des répercussions - grands travaux d'exploitation des ressources", présenté au Ministère et à la bande de Cold Lake, en Alberta, en décembre 1979. La bande a participé à la rédaction de ce dernier rapport, de même que les collectivités de Fort Chipewyan et de Fort McKay, membres du conseil tribal d'Athabasca, et la bande de Fort McMurray.

C'est en grande partie à cause des conclusions de ces deux rapports que l'on a institué, en janvier 1980, la Direction de l'évaluation des répercussions sur l'exploitation des ressources, qui fait partie de la Direction générale du développement économique et social. Cet organisme a pour rôle de répondre efficacement aux besoins des collectivités autochtones dont l'économie et l'environnement sont touchés par les grands projets industriels tels que les usines d'huile lourde, l'exploitation des sables bitumineux ou les pipelines.

En 1979 - 1980, on a aussi transféré certaines responsabilités du groupe chargé des orientations, de la recherche, de l'évaluation, faisant partie du Programme des Affaires indiennes et inuit, au groupe chargé des orientations générales du Ministère. Les tâches qui relèvent toujours du Programme ont été confiées à un nouveau service, la Direction de la coordination de la planification et de la politique du Programme.

Vers la fin de 1979 - 1980, le Programme des Affaires indiennes et inuit, dirigé par un sous-ministre adjoint, comprenait quatre secteurs principaux, relevant chacun d'un directeur général : la Coordination de la planification et de la politique du Programme, le développement économique et social, le logement et le soutien des bandes, ainsi que les réserves et les fidéicommis. Le Programme comporte également neuf bureaux régionaux administrés par sept directeurs généraux régionaux et deux directeurs régionaux. On a consenti à ce programme 5 608 années-personne pour l'année financière. Les affectations budgétaires pour la même période se sont élevées à environ $364 242 000.

Coordination de la planification et de la politique du Programme

La Direction de la coordination de la planification et de la politique du Programme, créée en février 1980, est formée de la Direction générale de la planification du Programme et de la Direction générale de la coordination de la politique et de l'administration des bandes.

La Direction générale de la planification du Programme assure l'intégration du Programme des Affaires indiennes et inuit au plan directeur du Ministère, élabore et contrôle les plans d'activités et de travail du Programme, et met au point des systèmes de gestion et d'organisation pour le Programme.

La Direction générale de la coordination de la politique et de l'administration des bandes élabore et coordonne des lignes de conduite et prend des initiatives en vue d'aider les bandes à devenir autonomes et d'encourager le développement au niveau des collectivités indiennes. Elle constitue aussi le point central au Ministère pour toutes les questions concernant la révision de la Loi sur les Indiens et l'élaboration d'une politique visant à donner aux Indiens leur parfaite autonomie.

Développement économique et social

La Direction générale du développement économique et social s'occupe avant tout du développement socio-économique des Indiens et des Inuit. Elle appuie et finance des activités qui contribuent au développement économique à long terme des collectivités indiennes et encourage les initiatives individuelles des entrepreneurs dans des domaines comme l'agriculture, l'industrie, les services, la pêche, le piégeage, la foresterie, les arts et l'artisanat. Le Fonds d'expansion économique des Indiens finance ce genre d'activités par des prêts directs, des prêts garantis et des contributions. La Direction générale fournit aussi à ses clients indiens, ou leur permet d'obtenir, divers services, dont la planification, l'aide technique et l'accès aux programmes fédéraux de création d'emplois. Elle administre de plus un programme de formation des bandes et des dirigeants, cherchant ainsi à aider les bandes à prendre en main les affaires du gouvernement local et les activités de développement socio-économique au niveau de la collectivité.

Fonds d'aide à l'économie des Indiens

En 1979 - 1980, ce fonds a permis de consentir 193 prêts directs totalisant 2,62 millions de dollars, d'assurer (en tout ou en partie) 14 nouveaux prêts, obtenus auprès des sources de prêt habituelles, pour un total de 0,6 million de dollars et de renouveler 22 garanties pour des prêts s'élevant à 12,53 millions de dollars. En outre, 22 millions de dollars ont été versés aux Indiens sous forme de contributions pour les aider à fonder leurs propres entreprises.

Développement socio-économique

En 1979 - 1980, on a entrepris de mettre l'accent sur la prise en charge par les collectivités de la planification et de la direction des projets de développement socio-économique. Cette approche, destinée à réduire la dépendance des collectivités à l'endroit du gouvernement, a été adoptée à la suite de l'évaluation de l'efficacité des activités de développement, faite plus tôt au cours de l'année financière.

L'approche en question a été particulièrement recommandée dans un rapport intitulé "Maîtres de notre destinée", rédigé par M. jack Beaver pour le Ministère et pour la Fraternité des Indiens du Canada, et publié en octobre 1979. L'auteur de ce rapport soulignait la nécessité d'accroître l'autonomie des Indiens et d'assurer le succès des instances locales en matière de planification si l'on voulait que les bandes indiennes assument davantage de responsabilités et exercent une plus grande autorité au niveau local, administrent leurs propres affaires et atteignent leurs buts sociaux, culturels et économiques.

Le rôle du Ministère à cet égard sera de fournir un appui et des conseils techniques. En 1979 - 1980, on a en fait commencé à se demander comment on pourrait arriver à instaurer de nouvelles méthodes en matière de planification du développement économique des collectivités, de services de formation et de consultation, et de financement de développement pour les programmes socio-économiques au niveau local.

Un autre changement important apporté durant l'année 1979 - 1980 à été la création, en janvier 1980, de la Direction de l'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources, faisant partie de la Direction générale du développement économique et social. Cette Direction aide les collectivités indiennes à faire face aux répercussions qu'ont sur leur économie et leur environnement les grands projets industriels tels que les barrages hydro-électriques, l'extraction de l'huile lourde, du charbon et des métaux, et les pipelines. Vers la fin de l'année financière, elle a entrepris de dresser un catalogue des projets en cours ou imminents ayant des répercussions sur les Indiens et sur leurs terres; cette liste facilitera les activités futures de la Direction dans ce secteur.

Services de formation et de consultation des bandes

Le programme de formation des bandes, qui relève de la Direction générale du développement économique et social, vise à donner aux membres des bandes les compétences dont ils ont besoin pour administrer les affaires de la bande et les activités de développement socio-économique au niveau local, et à développer le potentiel de direction existant dans les collectivités indiennes. On a dépensé environ 2,8 millions de dollars pour ce programme durant l'année 1979 - 1980. Éducation

L'éducation des Indiens est un autre secteur clé de cette Direction. L'approche du Ministère en matière d'éducation se base sur le principe de l'administration locale et sur celui de la responsabilité parentale, tel que recommandé dans le document intitulé "Les Indiens maîtres de leur éducation", présenté par la Fraternité des Indiens du Canada en 1972 et adopté par le Ministère en 1973. Cent trente-sept écoles indiennes établies dans des réserves un peu partout au Canada sont maintenant dirigées par des bandes indiennes, avec l'aide financière du Ministère.

Un des principaux objectifs du Ministère à l'heure actuelle est d'encourager les étudiants indiens à terminer leur cours secondaire. En 1979 - 1980, 34 083 élèves étaient inscrits dans les écoles fédérales ou celles des bandes, et 47 184 dans les écoles provinciales ou celles du secteur privé, pour un total de 81 267 écoliers, du préscolaire au secondaire. En outre, on a ouvert des maternelles dans les collectivités où la clientèle scolaire et l'intérêt de la communauté le justifiaient. Plus de 4 200 étudiants étaient inscrits, pour l'année financière 1979 - 1980, dans les collèges et les universités, et plus de 4 500, dans divers programmes professionnels. La Direction générale du développement économique et social fournit une aide financière et des services d'orientation aux Indiens et aux Inuit qui participent à des programmes postscolaires ou professionnels.

Inscription par type d'école
(comprend les élèves des niveaux élémentaire et secondaire)
Fédéral
Provincial*
Bande [*Comprend un petit nombre d'élèves des écoles privées].

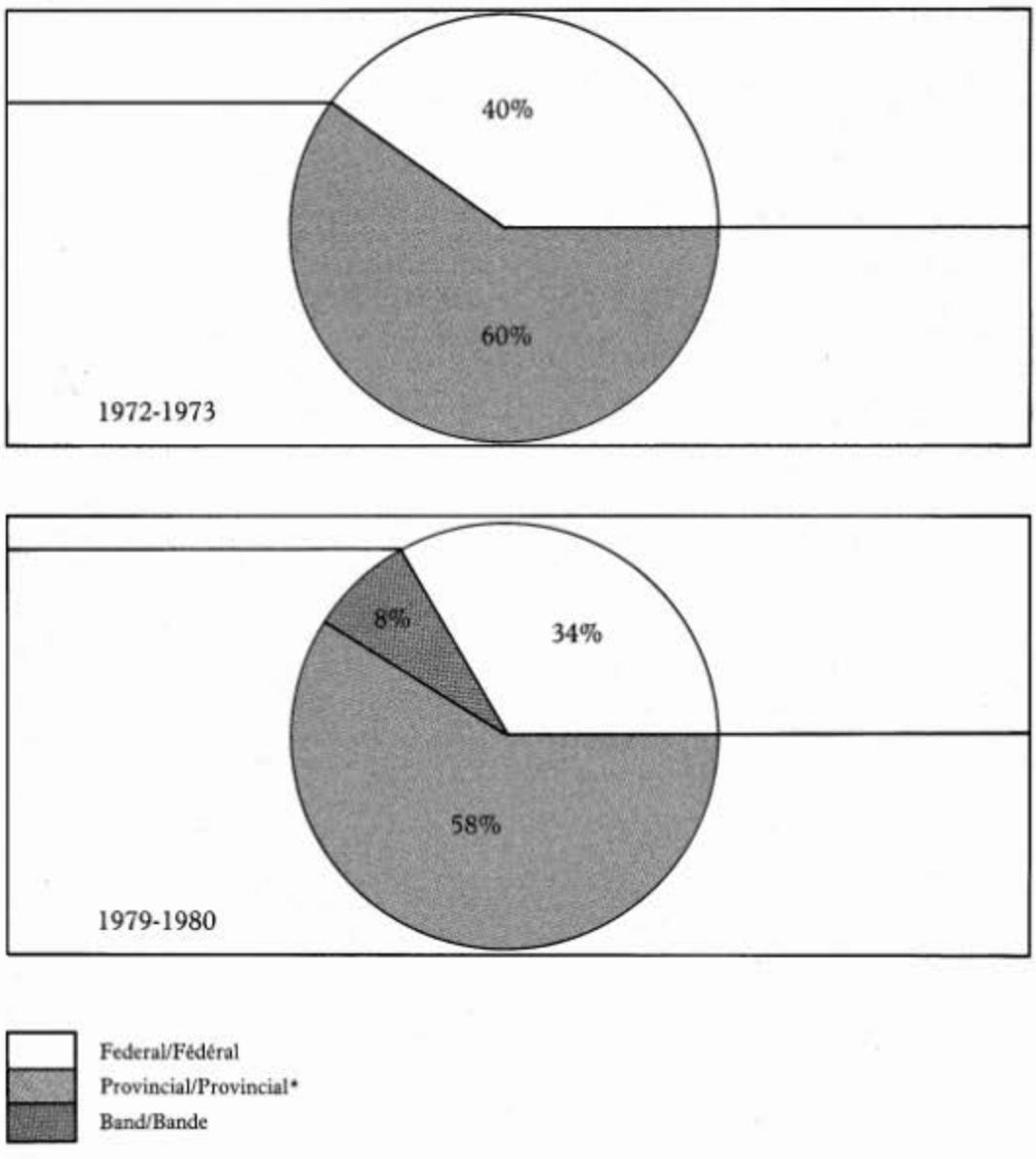

Grâce à l'aide financière du Ministère, les collèges et les universités ont pu dispenser des programmes spéciaux utiles à la société indienne et visant entre autres à former des instituteurs, des travailleurs sociaux, des avocats et des médecins. Le but de ces programmes est d'encourager les populations indiennes à acquérir des compétences dans ces domaines et de donner aux professionnels et aux paraprofessionnels indiens l'information dont ils ont besoin pour accomplir un travail efficace dans les collectivités indiennes.

De plus, au cours de l'année financière, le Programme des centres éducatifs et culturels a financé 56 centres pour la préservation et la régénération de la langue et de la culture des Indiens et des Inuit. Chacun de ces centres est autonome et a son conseil d'administration indien ou inuit qui s'occupe de l'administration, du développement des programmes et de la prestation des services.

Logement et soutien des bandes

Gestion des investissements

Le Programme de gestion des investissements du Ministère, qui est devenu une direction du groupe du logement et du soutien des bandes en février 1980, sert principalement à mettre sur pied dans les collectivités indiennes et inuit des installations adaptées à leurs besoins en matière d'hygiène et de sécurité. Durant l'année financière 1979 - 1980, on a dépensé environ 137,7 millions de dollars à cette fin, c'est-à-dire plus de cinq fois plus qu'en 1966 - 1967, alors que ce programme venait d'être inauguré. Près de 40 millions de dollars ont été consacrés au logement et 57 millions de dollars, aux installations d'infrastructure, dont les égouts, l'eau, l'électricité, la cueillette des ordures, les services de prévention des incendies et la construction des routes. Près de 29 millions de dollars ont été dépensés pour les écoles dirigées par le fédéral ou par les bandes, et 10 millions de dollars, pour l'expansion du réseau scolaire, conjointement avec les provinces. Durant l'année 1979 - 1980, 60 p. 100 du programme de gestion des investissements a été administré par les bandes indiennes et les collectivités inuit.

On a également commencé, durant l'année, à élaborer un système d'inventaire des biens et un système de gestion de l'entretien. Une fois en place, ces systèmes serviront à identifier tous les biens du Programme (routes, écoles, systèmes d'adduction d'eau et d'égout, électricité, etc.) et à déterminer les sommes nécessaires pour assurer leur entretien.

Logement

L'aide au logement, qui représente une activité importante du groupe du logement et du soutien des bandes, est accordée aux Indiens inscrits et aux Inuit. En 1979 - 1980, on a construit environ 2 300 maisons et on en a rénové 3 500.

La politique actuelle en matière de logement pour les Indiens vivant dans les réserves a été approuvée par le Cabinet le 8 août 1977. En vertu de cette politique, les sources de financement du Ministère, celles de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, du Programme de Canada au travail du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et les contributions en argent ou en travail des particuliers indiens ou des bandes sont réunies.

Le programme de logement dans les réserves indiennes permet aux Indiens vivant dans les réserves de demander une garantie du Ministère pour les prêts destinés aux logements consentis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Durant l'année financière, 51 maisons ont été construites et 288, réparées, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a garanti 2,2 millions de dollars à cette fin. Le programme accorde également aux bandes des prêts de la SCHL ou d'autres prêteurs approuvés tel que défini dans la loi nationale sur l'habitation pour la construction d'habitations à loyers modiques dans les réserves. Durant 1979 - 1980, 6 millions de dollars ont été garantis à cette fin par le Ministre et 307 logements ont été construits. Le reste des habitations érigées dans les réserves indiennes ont été financées par des subventions du Ministère et des contributions autres que des prêts.

Selon la politique de logement de 1979 - 1980, une des principales sources de financement pour les projets de construction de maisons était la contribution de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada pour la main-d'oeuvre. Cependant, les projets de construction dans les réserves indiennes ne pourront plus profiter de ce genre de financement après le 1er avril 1980.

La Direction générale du logement a entrepris, à l'automne 1979, une étude du programme de logement dans les réserves qui s'est poursuivie jusqu'au 31 mars 1980. L'objectif de cette étude était de trouver la meilleure façon d'assurer le logement dans les réserves, et des organisations représentant les Indiens ont été consultées à cet égard.

Les Indiens vivant hors des réserves et pouvant donner la preuve d'un emploi permanent sont admissibles à un prêt de la société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursable et de première hypothèque, ainsi qu'à un prêt du Ministère, non remboursable et de deuxième hypothèque. Durant l'année financière, 162 maisons ont été achetées grâce à ce programme, ce qui représente un montant de 2,1 millions de dollars d'emprunts en deuxième hypothèque.

Soutien des bandes
La Direction du soutien des bandes encourage les Indiens à prendre la direction et à assumer la responsabilité de leurs programmes et de leurs services. Même si la Direction finance et gère plusieurs de ces programmes au nom des collectivités indiennes, un nombre croissant de bandes choisissent maintenant d'administrer leurs propres programmes.

En 1965, lorsque les bandes ont commencé à avoir droit à de petites subventions administratives pour gérer un nombre limité de programmes, seulement 20 bandes en ont profité et ont obtenu des fonds totalisant moins de 1 million de dollars. Durant l'année 1979 - 1980, 519 bandes ont administré des contributions s'élevant à 253,3 millions de dollars qui ont servi à financer un éventail de programmes et de services locaux.

Durant l'année financière, le Ministère a fourni aux bandes 12 6 millions de dollars de financement de "base" pour couvrir les frais du traitement des chefs et des conseillers et les autres dépenses connexes, et 15,3 millions de dollars pour acquitter les frais généraux des programmes et des services assurés par les bandes.

En 1979 - 1980, de nouvelles conditions pour le paiement des contributions aux bandes furent établies. Lorsqu'elles seront entièrement en vigueur, en 1980 - 1981, elles serviront à assurer une saine administration locale et donneront aux bandes plus de latitude pour la planification et la gestion de leurs propres affaires.

Fonds administré par les bandes
Pourcentage du budget du Ministère

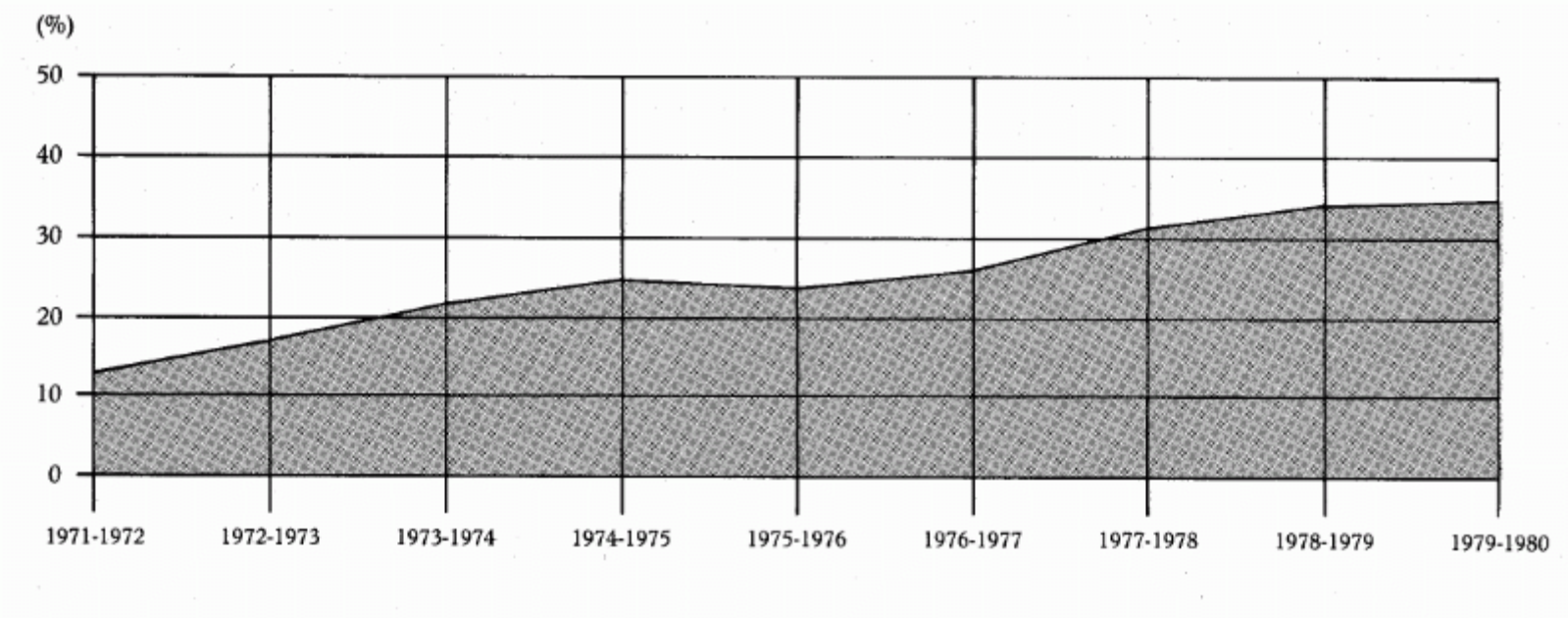

Réserves et fidéicommis
La Direction générale des réserves et des fidéicommis veille au respect des obligations contractées en vertu des traités et des autres obligations de fidéicommis concernant les terres, les fonds et l'effectif des bandes. Elle administre les articles de la Loi sur les Indiens qui ont trait aux élections dans les bandes, aux référendums, aux statuts administratifs et aux terres; elle offre aussi aux bandes indiennes des conseils dans les domaines de la gestion et des affaires, en réponse aux demandes provenant des conseils de bandes au sujet de l'exploitation de leurs ressources minières. En outre, la Division des projets spéciaux, qui fait partie de cette Direction générale, s'occupe des questions particulières et complexes se rapportant aux terres; elle a réussi à résoudre neuf problèmes de ce genre durant l'année financière.

La Direction générale des réserves et des fidéicommis est surtout régie par la Loi sur les Indiens, mais aussi par d'autres lois ou règlements, comme la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, le Règlement sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, le Règlement sur l'exploitation minière dans les réserves indiennes et la Loi sur les concessions de terres publiques.

Terres
La Direction générale des terres administre les terres de la Couronne réservées à l'usage et au bénéfice des bandes indiennes. En 1979 - 1980, elle a administré plus de 2,9 millions d'hectares où sont situées 2 240 réserves habitées par quelque 575 bandes.

Cette Direction fournit une orientation, des conseils et de l'aide aux bureaux régionaux et de district et aux bandes indiennes en ce qui concerne la gestion des réserves et des terres cédées et l'administration des biens des Indiens mentalement incompétents, mineurs ou décédés. Ce sont les neufs bureaux régionaux du Programme des Affaires indiennes et inuit qui se chargent de gérer les terres des Indiens. Quatre bandes ont obtenu, en vertu de l'article 60 de la Loi sur les Indiens, le droit d'émettre des baux et des permis et d'approuver les transactions effectuées entre les membres de la bande pour les terres réservées à leur usage et à leur bénéfice.

En 1979 - 1980, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a signé 4 257 baux applicables aux terres des réserves indiennes et aux terres cédées, ce qui a rapporté aux bandes environ 14 millions de dollars. De plus, on a approuvé 1 152 transactions portant sur des terres appartenant à des particuliers indiens, mais faisant partie des réserves.

Conformément à la Convention de la Baie James et du Nord québécois, 815 360 acres de terre ont été transférés du Québec au Canada et sont maintenant administrés par le gouvernement fédéral au nom des Cris de la baie James. En 1979 - 1980, on a mené à terme des discussions avec les Cris au sujet de l'organisation de l'administration locale et des régimes fonciers en ce qui concerne les terres qui seront soumises à la législation qui les régit.

Le Registre des terres indiennes, qui date de 1967, renferme tous les dossiers des intérêts juridiques concernant les terres des réserves. En 1978 - 1979, 5 786 transactions touchant les intérêts des Indiens et ceux des non-Indiens dans

les terres réservées au bénéfice des Indiens ont été enregistrées. En outre, une étude complète des documents enregistrés a été entreprise afin de pouvoir fournir un historique détaillé et à jour du statut et du titre des terres aux Indiens et aux autres personnes ayant un intérêt dans les terres indiennes. Un groupe de travail a été créé et chargé de localiser et d'enregistrer dans les archives tous les documents originaux sur les transactions, remontant même avant la Confédération. On a également poursuivi des discussions tripartites entre les associations indiennes, l'Ontario et le gouvernement fédéral pour essayer de déterminer tous les intérêts indiens non abrogés dans les terres déjà cédées aux fins de vente, afin qu'il en soit tenu compte dans la révision proposée de la Loi de 1924 sur les ententes foncières conclues avec l'Ontario.

Les testaments d'environ 6 000 Indiens sont actuellement gardés en toute confidentialité à l'Administration centrale du Ministère, à Ottawa. Durant l'année financière, on a mis sur pied un programme consistant à les transférer aux bureaux régionaux des Affaires indiennes et inuit, afin qu'ils soient plus à la portée des familles concernées.

En 1979 - 1980, on a examiné, de concert avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, la possibilité d'appliquer un nouveau concept de définition des terres aux avoirs-fonciers des Indiens. Des projets-pilotes ont été entrepris pour évaluer ce concept. Grâce aux études de faisabilité poursuivies durant l'année sur un système automatisé de mémorisation et de récupération des renseignements sur les terres, un nouveau système pourra être établi en 1980 - 1981.

Effectif des bandes et dispositions statutaires

La Direction générale de l'érectile des bandes et des dispositions statutaires administre les dispositions de la Loi sur les Indiens portant sur l'effectif des bandes et tient le registre des Indiens; elle s'occupe également des dispositions de la Loi sur les Indiens portant sur l'émancipation, et administre les fonds de fiducie des mineurs émancipés et des enfants indiens adoptés par des non-Indiens; elle fournit à l'ordinateur des données statistiques sur les Indiens inscrits; enfin, elle forme les employés des bandes pour leur permettre de se charger de l'administration locale de l'effectif des bandes.

En 1979 - 1980, 27 000 modifications ont été apportées au registre des Indiens et 23 demandes d'émancipation ont été étudiées. En vertu d'un programme instauré en 1970, l'administration des fonctions liées à l'effectif des bandes est passée des bureaux de district du Ministère aux bureaux des bandes indiennes. Au 31 mars 1980, ces fonctions étaient acquittées par 117 bandes (environ 20 p. cent du nombre total des bandes indiennes du Canada), représentant environ 30 p. cent de tous les Indiens inscrits.

Les Autochtones de Terre-Neuve et du Labrador ne sont pas considérés comme Indiens inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens. On a discuté durant l'année avec ces collectivités de la possibilité de procéder à leur inscription et une décision devrait être prise à ce sujet en 1980 - 1981.

La Direction générale de l'effectif des bandes et des dispositions statutaires a une autre fonction importante : il lui incombe, dans son rôle de fidéicommissaire, de gérer les fonds des Indiens et les prêts aux bandes. Au 31 mars 1980,

le montant total des fonds des bandes était de $250 520 073, dont $223 394 667 appartenaient aux bandes de l'Alberta. La Direction générale administre aussi les obligations contractées par le gouvernement fédéral envers les Indiens en vertu des traités. Elle étudie et évalue les règlements et les statuts des conseils de bandes. Elle joue le rôle de conseiller sur les modalités de fusionnement et de partage des bandes indiennes et applique les règlements découlant des articles de la Loi sur les Indiens. Ces articles ont trait aux élections des conseils de bandes, aux référendums, aux réunions du conseil, etc. La Direction générale administre également des nominations statutaires telles que celles des présidents d'élection, des juges de paix et des commissaires aux assermentations. Elle est aussi chargée du financement de certains appels devant les tribunaux concernant les droits découlant des traités ou autres.

En 1979 - 1980, la Direction générale a étudié 141 statuts administratifs, 334 élections de bandes (y compris des élections partielles) et 29 contestations d'élections. Elle a également financé 11 appels devant les tribunaux.

Ressources minérales des Indiens

La Direction générale des réserves et des fidéicommis s'occupe des activités liées aux ressources des terres indiennes, de concert avec les bandes indiennes et les bureaux régionaux et de district du Programme des Affaires indiennes et inuit. Ces ressources comprennent du pétrole, du gaz, des ressources minérales métalliques et non métalliques provenant de mines, des ressources minérales tirées de carrières, du sable, du gravier et des nappes d'eau souterraines.

Elle offre aux bandes conseils et aide dans les domaines de la négociation, de la documentation, de l'administration et du contrôle des ententes régissant l'exploration, l'exploitation, ainsi que la production de leurs ressources minérales. En ce qui concerne les marchés relatifs au pétrole et au gaz, elle contrôle et recueille les paiements de redevances. Elle participe, de concert avec les populations indiennes et d'autres sections du Programme des Affaires indiennes et inuit, à la négociation d'ententes fédérales-provinciales ou autres visant à faire bénéficier davantage les Indiens de leurs ressources naturelles. Elle fournit également, ou aide à fournir, aux bandes possédant des ressources minières, des services de formation, de placement et d'orientation, ainsi que des services professionnels et techniques.

Sur une plus grande échelle, la Direction générale élabore des méthodes destinées à améliorer le statut des Indiens dans l'économie du pays, au chapitre des ressources minérales, en favorisant, par exemple, la participation des populations indiennes aux grands projets d'exploitation des ressources, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

En 1979 - 1980, dans le secteur des agrégats, les activités liées à l'extraction du sable et du gravier ont augmenté en nombre et en importance. On peut aussi noter un autre progrès important : la découverte de quantités commerciales de gaz naturel dans la réserve de Sarnia, ce qui constitue la première découverte importante de pétrole dans les terres indiennes de l'est du Canada depuis 50 ans. Dans l'Ouest (principalement en Alberta), les revenus cumulatifs provenant de la production du pétrole ce sont élevés, pour 1979 - 1980, à environ 200 millions de dollars, soit près de deux fois plus qu'en 1978 - 1979.

Programme des Affaires indiennes et inuit

Résumé des dépenses et des recettes pour l'année financière 1979 - 1980 (en milliers de dollars).

Par crédit	...
Dépenses de fonctionnement	278 199
Dépenses en immobilisations	37 216
Subventions et contributions	409 232
Contributions aux régimes de prestations des employés	11 430
Rentes versées aux Indiens	737
Total	736 814
Recettes	14 300

Par activité	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en immobilisations	Subventions et contributions	Total
Programme de l'administration	42 417	2 263	...	44 680
Réserves et fidéicommis	14 012	...	1 569	15 581
Éducation	133 507	...	90 919	224 426
Développement économique et création d'emplois	14 502	...	29 946	44 448
Services sociaux	37 979	...	127 263	165 242
Infrastructure et services communautaires	26 146	34 953	114 778	175 877
Administration des bandes	9 636	...	45 494	55 130
Contributions aux régimes de prestation des employés	11 430	...	...	11 430
Total	289 629	37 216	409 969	736 814

Répartition des dépenses du Programme	...
Salaires	114 487
Frais généraux de fonctionnement	184 065
Dépenses en immobilisations	289 293
Subventions et contributions	409 969
Total	736 814

Résumé financier	...	...	...
Dépenses et recettes budgétaires	1978 - 1979	1979 - 1980	Augmentation ou (diminution)
Dépenses de fonctionnement	276 432	278 199	1 767

Dépenses en immobilisations	118 386	37 216	(81 170)
Subventions et contributions	265 239	409 232	143 993
Contributions aux régimes de prestations des employés	12 019	11 430	(589)
Rentes versées aux Indiens	757	737	(20)
Recettes	9 913	143	4 387

Subventions et contributions par activité, pour l'année financière 1979 - 1980 (en milliers de dollars).

Subventions	...
Réserves et fidéicommis	...
Rentes versées aux Indiens	737
Subventions aux bandes indiennes de la Colombie-Britannique	200
Éducation	...
Subventions à des particuliers indiens et inuit, pour aider à leur épanouissement culturel et à leur avancement dans le domaine de l'éducation	10 997
Services sociaux	...
Prestations d'aide sociale à des particuliers indiens et inuit	32 821
Administration des bandes	...
Subventions aux bandes indiennes, à leurs conseils régionaux et aux agglomérations inuit pour appuyer leur administration	12 445
Subventions totales	57 200
Contributions	...
Réserves' et fidéicommis	...
Contributions aux bandes indiennes pour la sélection des terres	442
Contributions aux commissions pour fins d'enquête, etc... touchant les revendications et les griefs des Indiens et des Inuit	190
Éducation	...
Contributions à des conseils de bande et à des associations indiennes, pour leurs commissions scolaires	69 309
Contributions versées en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois pour l'éducation des Cris et des Inuit	10 613
Progrès économique et création d'emplois	...
Contributions versées à des associations et à des sociétés indiennes et inuit	24 680
Contributions versées au Programme Canada au travail	497
Contributions versées à la Compagnie des jeunes travailleurs	4 769
Services sociaux	...
Contributions aux Indiens et aux Inuit et aux gouvernements provinciaux pour l'aide sociale	80 860
Contributions aux Indiens et aux Inuit pour des services de soins, de réadaptation et de prévention	13 582

Contributions (suite)	...
Infrastructure et services communautaires	...
Maintenir et administrer les services, les installations et les logements communautaires	114 778
Administration des bandes	...
Contributions versées aux Indiens et aux Inuit pour les aider à payer les frais d'administration généraux	22 373
Contributions destinées à la planification de la mise en valeur	2 372
Contributions destinées à l'élaboration de la politique et aux consultations	8 304
Contributions totales	352 769
Subventions et contributions totales	409 969

Affaires indiennes et inuit

Bureau des revendications des Autochtones

Affaires du Nord

Administration

1979 - 1980

Rapport annuel

Les revendications des Autochtones

Aperçu historique "Au Canada... aucun gouvernement... n'a refusé de reconnaître les droits fonciers originaux des tribus et des communautés indiennes... Avant de toucher à un acre, nous faisons un traité... et ce n'est qu'alors que nous estimons avoir des droits sur cet acre."
Le compte de Dufferin, gouverneur général du Canada, 1876

"De nombreux groupes indiens du Canada entretiennent des rapports avec le gouvernement fédéral, ce qui est en quelque sorte symbolisé par les traités conclus entre ces gens et la Couronne dans les temps historiques. Comme le gouvernement s'y est engagé il y a quelques années, les obligations légitimes doivent être reconnues. Cela constitue le fondement même de la politique du gouvernement." Déclaration fédérale de politique sur les revendications des Indiens et des Inuit, le 8 août 1973.

La politique coloniale britannique à l'égard des Indiens, dont la proclamation royale de 1763 est la meilleure expression, établissait que les Autochtones avaient un droit foncier dont il fallait tenir compte avant que la colonisation par les non-Autochtones puisse avoir lieu. Cette politique, également adoptée par le Canada après la Confédération, a résulté en une série d'ententes ou traités officiels, remontant aux années 1780, en vertu desquels les droits des Autochtones en Ontario, dans les provinces des Prairies, dans la vallée du Mackenzie et dans le nord-est de la Colombie-Britannique se trouvaient abandonnés en échange de certains avantages, notamment des terres (réserves), des rentes en espèces, des écoles, ainsi que des droits de chasse, de pêche et de piégeage dans les secteurs cédés.

Dans les années 1920, la plupart des régions susceptibles d'être colonisées ou aménagées par des non-Autochtones avaient été couvertes par les traités, à l'exception de la plus grande partie de la Colombie-Britannique, cette province niant systématiquement l'existence d'un droit autochtone. Les autres régions qui n'étaient pas visées par des traités, par la proclamation royale ou par des lois coloniales comprenaient le Yukon, la plus grande partie des Territoires du Nord-Ouest ainsi que le Nouveau-Québec et le Labrador. On se préoccupait peu de conclure des accords officiels dans ces régions, mais les Indiens de la Colombie-Britannique, des Provinces maritimes et d'ailleurs continuaient à réclamer un règlement en présentant des revendications, en entreprenant des poursuites judiciaires et en exerçant des pressions politiques.

En 1968 - 1969, le gouvernement entreprenait une étude générale de la politique adoptée à l'égard des Indiens. En partie à cause de cette étude, le gouvernement nommait en 1969 un Commissaire aux revendications des Indiens en le chargeant d'étudier et de classer les griefs des Indiens et de recommander des façons plus officielles et plus uniformes de les traiter. A la même époque, diverses associations indiennes se livraient à une série d'études de recherche financées par le gouvernement fédéral pour arriver à déterminer et à établir leurs droits découlant de traités et d'autres sources, y compris le droit foncier des Autochtones. Le

mandat du Commissaire ne lui permettant pas d'examiner les revendications et les griefs fondés sur le droit foncier des Autochtones, les associations autochtones durent exercé des pressions sur le gouvernement pour que ce mandat soit élargi; en 1971, le gouvernement consentait à permettre au Commissaire de se pencher sur toutes les revendications que les Autochtones désiraient lui présenter.

Entre temps, les Indiens nishgas de la Colombie-Britannique avaient entrepris des procédures judiciaires en vue d'obtenir un jugement déclaratoire à l'effet que leur droit foncier n'avait jamais été légalement annulé. D'autres poursuites étaient également intentées à la même époque par les Cris et les Inuit du Nouveau-Québec afin d'empêcher que le projet d'aménagement hydroélectrique de la baie James ne se réalise, et par les Indiens des Territoires du Nord-ouest qui cherchaient à obtenir un cavet sur 1 165 500 km2 en réaction au projet de pipeline de la vallée du Mackenzie.

Outre ces griefs ayant trait au droit foncier des Autochtones, d'autres griefs, relatifs à des actes posés dans le passé par le gouvernement concernant l'administration des terres des réserves et des autres actifs des Indiens ainsi que l'exécution ou l'interprétation des traités, commençaient à être présentés officiellement au gouvernement par les associations indiennes au nom des membres de leurs bandes.

Au début de 1973, la question des revendications des Autochtones, en rapport plus particulièrement avec le droit foncier, fut portée à l'attention à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Calder (la revendication des Indiens nishgas). Tout en rejetant la revendication pour une raison technique, la Cour était divisée trois contre trois quant à l'essentiel, à savoir si oui ou non le droit foncier des Autochtones continuait d'exister ou avait été annulé. Une étude de politique par le gouvernement de l'époque aboutissait à une déclaration de politique sur les revendications des Autochtones, laquelle fut annoncée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien le 8 août 1973.

Déclaration sur les revendications des Indiens et des Inuit, le 8 août 1973

Cette déclaration, qui demeure jusqu'à maintenant le fondement de la politique fédérale, traitait de deux grands types de griefs des Autochtones et affirmait l'intention du gouvernement de s'en préoccuper. D'une part, on reconnaissait la légitimité des griefs des Indiens quant à l'administration passée par le gouvernement de leurs terres et autres actifs, en vertu de diverses lois affectant les Indiens et les terres des réserves et quant à la possibilité que le gouvernement ait dérogé aux traités ou les ait mal interprétés. En exprimant l'intention du gouvernement d'étudier ces griefs et d'apporter des correctifs là où une obligation légale existerait, la politique réaffirmait l'engagement de longue date du gouvernement à l'effet que toutes ses obligations légitimes envers les Indiens doivent être respectées. Les revendications présentées par les Indiens à la suite de tels griefs sont appelées des revendications particulières.

En même temps, la politique indiquait le désir du gouvernement de négocier des règlements avec les Inuit et avec les Indiens qui n'avaient pas conclu de traités avec la Couronne. Le but de ces négociations serait de régler leurs griefs anciens touchant la perte de l'utilisation et de l'occupation traditionnelles des terres dans les parties du Canada où les droits des Autochtones fondés sur l'utilisation et l'occupation traditionnelles n'avaient pas été annulés par un traité ni supprimés par la loi. Bien que cette utilisation et cette occupation (décrites comme intérêts aborigènes ou autochtones ou droits fonciers) n'aient jamais été reconnues ou exprimées de façon définitive dans le droit canadien, la déclaration de politique de 1973 établissait que l'occupation des terres par les non-Autochtones dans ces régions s'était faite sans tenir compte du droit des Autochtones, qu'aucune mesure n'avait été prévue pour compenser l'empiétement graduel sur ces droits et que, trop souvent, les Autochtones n'avaient pu profiter des avantages que l'installation des non-Autochtones avait pu apporter. Les revendications de ce genre sont appelées des revendications globales.

Négociations et règlements

La déclaration de politique de 1973 contenait l'affirmation que le gouvernement préférait régler par voie de négociation les revendications globales et particulières. Lorsque les négociations aboutissent, des ententes définitives sont signées entre le groupe revendicateur et le gouvernement fédéral et la réclamation est alors considérée comme étant réglée définitivement. Un règlement final suppose donc que les négociations sur la même revendication ne peuvent être reprises quelque temps après.

Des revendications particulières ont été faites dans la plupart des provinces. Les groupes revendicateurs comprennent des bandes indiennes, des groupes de bandes ou des associations indiennes agissant au nom des membres de leurs bandes. Une fois qu'une obligation légitime a été reconnue à la suite d'une revendication, des négociations sont entreprises avec la bande ou l'association revendicatrice. La complexité du processus de règlement dépend de la nature de la revendication et du genre de compensation demandé. Une certaine souplesse permet cependant de déterminer quels remèdes il convient d'apporter dans le cas de tel ou tel grief. terres, indemnisations monétaires, biens de services ou autres avantages. En conséquence, le règlement peut varier selon la nature de la revendication. Les critères servant à calculer l'indemnisation peuvent également varier d'une revendication à l'autre selon le problème soulevé.

Une fois que le gouvernement et le groupe revendicateur se sont mis d'accord sur les conditions du règlement, une entente définitive est signée, l'indemnisation est fournie et la revendication est réglée définitivement.

Dans le cas des revendications globales, le processus de négociation permet de traduire le concept assez mal défini de "droits des Autochtones" en avantages concrets et durables dans le cadre de la société contemporaine. Ces avantages peuvent être variés : terres, droits de chasse, de pêche et de piégeage, gestion des ressources' indemnisations monétaires, impôts, participation des Autochtones aux structures gouvernementales et mise en application du

règlement par les Autochtones eux-mêmes. Pour qu'il soit durable et ait force exécutoire, le règlement final d'une revendication globale doit être confirmé par une loi.

Un autre grand avantage du processus de négociation, tant des revendications globales que des revendications particulières, est qu'il fournit l'occasion de tenir compte des intérêts de groupes non revendicateurs dans la région qui peut être affectée par le règlement d'une revendication, de même que des intérêts particuliers des gouvernements provinciaux ou territoriaux en cause. Le règlement d'une revendication, particulière ou globale, doit concilier ces intérêts, sans quoi le règlement pourra simplement donner lieu à la création d'autres griefs. Dans le cas d'une revendication provenant d'une province, la participation provinciale doit être particulièrement active, car les terres et les ressources qui peuvent faire partie du règlement relèvent de la compétence provinciale.

Dans les territoires, les terres et les ressources relèvent de la compétence fédérale. Cependant, étant donné que le règlement des revendications aura des répercussions pour les résidants du Nord, que les gouvernements territoriaux participeront au processus d'application des règlements et que bon nombre des dispositions des règlements tomberont sous le coup de compétence territoriale, on estime qu'il est essentiel que des représentants des gouvernements territoriaux participent activement aux équipes de négociation du gouvernement fédéral.

Le Bureau des revendications des Autochtones

Le Bureau des revendications des Autochtones fut créé au sein du Ministère en 1974 pour s'occuper du nombre croissant des revendications présentées au gouvernement fédéral. Il représente le Ministre et le gouvernement fédéral pour la négociation des revendications particulières et globales avec les groupes autochtones de tout le pays.

En plus de négocier les revendications des Autochtones, le Bureau des revendications des Autochtones étudie les revendications qui ont été présentées au gouvernement, afin de déterminer et d'analyser les facteurs légaux, historiques et factuels relatifs aux revendications. Dans l'exercice de ses fonctions dans ces deux domaines, le Bureau des revendications des Autochtones travaille en étroite collaboration avec d'autres secteurs du Ministère et avec les autres ministères, organismes et niveaux de gouvernement qui peuvent être concernés.

Le Bureau relève d'un directeur exécutif. Le personnel comprend le directeur des orientations relatives aux revendications, le directeur des revendications particulières et des négociateurs supérieurs qui s'occupent des revendications globales pour le Yukon, l'Arctique de l'Ouest, les Territoires du Nord-Ouest, le Labrador et la Colombie-Britannique. En outre, le Bureau profite des services à plein temps d'un conseiller juridique du ministère de la justice.

Le total des années-personne pour l'année 1979 - 1980 s'établissait à 38. Le budget administratif total pour l'année était de $1 382 000.

Le Comité de financement des revendications

Le Comité de financement des revendications, présidé par le sous-ministre adjoint, Finances et services professionnels, comprend des représentants de l'orientation générale et du Programme des Affaires du Nord ainsi que du Secrétariat du Conseil du Trésor. De temps à autre, le Bureau des revendications des Autochtones est appelé à fournir des renseignements sur l'état et le progrès de la recherche et des négociations en matière de revendications. Le Comité dirige et coordonne les efforts fédéraux en vue d'établir une base pour le financement des groupes de revendicateurs autochtones, ainsi que les niveaux de financement, et ce, afin d'atteindre les objectifs du Programme des revendications des Autochtones.

Résumé des activités en matière de revendications

A la suite de l'élection fédérale de mai 1979, le nouveau gouvernement entreprenait une étude interne de la politique fédérale en matière de revendications et examinait les processus existants de règlement des revendications globales et particulières. Même si le nouveau gouvernement était en fait tenu de négocier le règlement des revendications globales et particulières, l'étude a duré plusieurs mois, au cours desquels la plupart des négociations ont été interrompues.

En ce qui a trait aux revendications particulières, l'étude comprenait l'examen de la politique de 1973, de la question des droits des Autochtones dans les Prairies et des mécanismes utilisés pour établir la validité des revendications particulières et parvenir à des règlements. Plusieurs bandes et associations ont retardé ou arrêté les négociations avec le gouvernement fédéral à cause de leurs inquiétudes quant à la politique relative aux revendications et aux méthodes administratives de règlement. La recherche, l'analyse et la consultation avec les bandes se sont néanmoins poursuivies pour bon nombre de revendications particulières qui avaient été présentées au gouvernement.

Vers la fin de l'année financière, les négociations des revendications globales et particulières ont repris et certains progrès ont été accomplis en vue de leur règlement.

Revendications globales

Yukon

Conseil des Indiens du Yukon

Le Conseil des Indiens du Yukon (CIY) représente toutes les personnes d'ascendance autochtone illusionnisme. Entre avril et août 1979, plusieurs séances de négociation ont eu lieu entre le CIY et le gouvernement fédéral afin de discuter une proposition révisée de revendications du CIY qui avait été présentée au gouvernement le 20 janvier 1979.

Le 26 octobre 1979, l'honorable Jake Epp, ministre des Affaires indiennes et du Nord nommait son secrétaire parlementaire, M. J.R. Holmes, représentant spécial pour négocier la revendication du Yukon. M. Holmes, aidé d'une équipe de fonctionnaires du Bureau des revendications des

Autochtones ainsi que de représentants d'autres ministères fédéraux et du gouvernement territorial, se voyait confier le mandat général d'en arriver à une entente de principe dans les six mois. Un consensus a été atteint sur bon nombre de questions, comme l'admissibilité des critères pour déterminer les éventuels bénéficiaires du règlement et les directives générales pour établir des structures collectives indiennes. Les questions plus fondamentales, ainsi les quantités de terres, les modes de propriétés, et les structures politiques des Indiens n'ont toutefois pas été abordées.

En décembre, on créait un sous-comité de l'inscription afin de fixer le nombre d'Autochtones du Yukon qui pourraient en fait profiter des avantages du règlement, et un sous-comité des programmes sociaux chargé de déterminer et d'administrer les programmes futurs était mis en place. Au cours des séances de négociation de janvier 1980, on a également établi un comité conjoint des terres pour préciser les problèmes relatifs à certaines terres du Yukon.

Des élections fédérales ayant été annoncées, les négociations avec le CIY ont été temporairement interrompues en février 1980.

Arctique de l'Ouest
Comité d'étude des droits des Autochtones
Le Comité d'étude des droits des Autochtones (CÉDA) représente les Inuit de l'Arctique de l'Ouest (Inuvialuit). Des négociations intensives ont eu lieu entre le CÉDA et le gouvernement fédéral en avril et mai 1979 afin de choisir les terres de catégorie "7(1)(b)(i)" (propriété de surface seulement) en conformité avec les conditions de l'entente de principe intervenue entre les deux parties le 31 octobre 1978. Le 18 mai 1979, ces négociations aboutissaient à un accord sur 85 p. 100 de l'ensemble des terres accordées en vertu de l'entente de principe. La décision quant aux 15 p. 100 qui restent a dû être remise pour plusieurs raisons, notamment le chevauchement allégué des intérêts des Dénés du delta du Mackenzie et des Inuit de Coppermine et de Cambridge Bay dans l'Arctique central.

Au début de juin 1979, il fut décidé de remettre les négociations à plus tard afin d'étudier la politique d'ensemble du fédéral en matière de revendications des Autochtones et en particulier l'entente de principe avec le CÉDA. Cette période d'étude a permis aux fonctionnaires d'examiner davantage les inquiétudes exprimées par l'industrie et la communauté non autochtone du Nord relativement à l'entente de principe. On a également mis au point une politique foncière provisoire. Cette politique traduit les dispositions de l'entente de principe en un ensemble cohérent de directives visant à renseigner l'industrie et le grand public sur les procédures régissant les terres détenues par les Inuvialuit avant la signature de l'entente finale.
Vallée du Mackenzie
Nation dénée; Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest
Au cours de l'année financière 1979 - 1980, plusieurs tentatives ont été faites par les Déniés et les Métis pour régler leurs différends relativement à une méthode de négociation conjointe portant sur leurs revendications dans la vallée du Mackenzie. La revendication des Déniés (alors connus sous le nom de Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-ouest) avait d'abord été présentée en 1976, et celle de

l'Association des Métis, en 1977. A l'époque, le gouvernement avait laissé entendre que même s'il était prêt à s'occuper des deux revendications, un seul règlement serait possible, étant donné que les Autochtones de la vallée se considéraient essentiellement comme un même peuple partageant les mêmes ressources et vivant dans les mêmes localités. L'incapacité subséquente des Déniés et des Métis d'en arriver à l'établissement d'un mécanisme conjoint de négociation de leurs revendications a résulté en la suspension du financement fédéral des revendications pour les deux organismes en octobre 1978.

Vers la fin de l'année financière 1979 - 1980, cependant, l'honorable John C. Munro, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, disait avoir l'intention de fournir aux Déniés et aux Métis le financement de leur revendication pour permettre aux premiers de représenter les Autochtones de la vallée du Mackenzie dans les négociations et aux autres de préciser la nature de leur participation aux négociations. Celles-ci devraient commencer plus tard en 1980.

Centre et est des Territoires du Nord-Ouest

Inuit Tapirisat du Canada

L'Inuit Tapirisat du Canada (ITC) est un organisme national représentant les intérêts des Inuit habitant les Territoires du Nord-Ouest, l'Arctique québécois et le Labrador. En février 1979, l'ITC avait aboli sa commission des revendications foncières et autorisé l'exécutif de 11TC et des associations régionales inuit à s'occuper des négociations. Au cours de l'été de 1979, les premières discussions eurent lieu entre le Bureau des revendications des Autochtones, l'ITC et les associations régionales des Inuit de Kitikmeot, de Keewatin et de Baffin.

A l'assemblée annuelle de l'ITC tenue à Igloolik en septembre 1979, un nouvel exécutif fut élu et l'on présenta un document définissant les aspects politiques et fonciers de la revendication de l'ITC; ce document a été par la suite approuvé. Le nouvel exécutif a étudié les résultats des rencontres régionales et les discussions officieuses entre l'ITC et le Bureau des revendications des Autochtones se sont poursuivies. A la fin de l'année financière 1979 - 1980, on prévoyait que les négociations officielles sur l'élément foncier de la revendication reprendraient à l'été de 1980.

Le 6 mars 1980, le rapport du représentant spécial pour le développement constitutionnel dans les Territoires du Nord-Ouest (rapport Drury) était présenté au premier ministre. M. Drury avait été nommé par le premier ministre en août 1977 pour enquêter sur tous les aspects du développement politique dans les Territoires du Nord-Ouest, au moyen de consultations avec les communautés du Nord, les groupes autochtones et les dirigeants du gouvernement territorial. Après la présentation du rapport, un processus de révision qui tiendra compte des opinions de toutes les parties en cause a été établi.

Terre-Neuve et Labrador

Association des Inuit du Labrador; Association Naskapi-Montagnais-Innu

Au cours de l'année financière 1979 - 1980, l'Association des Inuit du Labrador, qui représente les Inuit et les "colonisateurs blancs" du Labrador ainsi que l'Association Naskapi-Montagnais-Innu, qui représente les Indiens du Labrador,

ont continué à se préparer à la négociation officielle de leurs revendications avec les gouvernements fédéral et provincial. Ces revendications avaient été acceptées pour négociation par le gouvernement fédéral en 1978, à la condition que Terre-Neuve participe aux pourparlers. Les négociations se sont poursuivies au cours de 1979 - 1980 entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux sur la question de la participation de Terre-Neuve, et il semble que la province informera le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de sa décision plus tard en 1980.

Ktaqamkuk Ilnui Saqimawoutie

Le Ktaqamkuk Ilnui Saqimawoutie (KIS), anciennement la fédération des Indiens de Terre-Neuve, représente les Micmacs de Terre-Neuve. En 1979 - 1980, l'Association a poursuivi sa recherche historique en préparation à une revendication visant certaines parties de l'île de Terre-Neuve. On s'attend à ce que cette revendication soit présentée au gouvernement plus tard en 1980. On avait antérieurement informé l'Association que, en vertu de la politique fédérale en matière de revendications, il ne semblait y avoir aucun fondement pour l'acceptation d'une revendication fondée sur le droit non annulé des Autochtones. Le gouvernement fédéral à cependant fourni des fonds en 1979 - 1980 pour permettre à l'Association de terminer sa recherche et de présenter au gouvernement, pour étude, sa proposition définitive de revendications.

Nouvelle-Écosse

Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse

En 1979 - 1980, l'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse, représentant les Micmacs de cette province, demandait la révision de la décision prise en 1978 par le gouvernement à l'effet que le droit foncier des Autochtones des Indiens de la Nouvelle-Écosse avait été annulé par des lois et qu'ainsi la revendication globale de l'Union n'était pas acceptable pour fins de négociations en vertu de la politique de 1973. Plusieurs réunions ont eu lieu entre l'Union et des fonctionnaires fédéraux afin de discuter de la possibilité d'une telle étude.

Québec

Grand Conseil des Cris (du Québec); Corporation Makivik
En 1979 - 1980, le Bureau des revendications des Autochtones a maintenu le contact avec le Grand Conseil des Cris (du Québec) (GCCQ) et la Corporation Makivik (qui a succédé à l'Association des Inuit du Nouveau Québec (AINQ)) pour qu'ils continuent à se préparer à la reprise des négociation sur les îles.

Ces îles, qui appartiennent aux Territoires du Nord-ouest, sont situées près de la côte du Québec dans la baie James, le détroit d'Hudson et la baie d'Ungava; il s'agit d'un territoire traditionnel de chasse et de pêche des Cris et des Inuit. En 1974, le gouvernement fédéral avait entrepris de négocier les droits des Cris et des Inuit du Québec sur ces îles dans le cadre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. A la fin de 1978, les négociations avaient abouti à un accord assez substantiel avec le GCCQ sur la plupart des aspects de l'entente de principe, bien que des négociations séparées avec l'AINQ aient produit des

résultats moins significatifs. Les deux groupes se préoccupent notamment à cet égard de l'application de la Convention de la Baie James elle-même.

Cependant, à la fin de mars 1980, on pouvait prévoir que les Cris et les Inuit achèveraient leur travail préparatoire sur cette question et seraient en mesure de reprendre les négociations plus tard en 1980 afin d'en arriver à un seul règlement pour les deux groupes.

Conseil Attikamek-Montagnais

Le Conseil Attikamek-Montagnais (CAM) représente neuf bandes de Montagnais et trois bandes Attikamek vivant sur la rive nord du Saint-Laurent. En avril 1979, le CAM présentait au gouvernement fédéral une revendication globale intitulée "Nihastanan Nitasinan". Après étude et analyse de la revendication par le Bureau des revendications des Autochtones et le ministère de la justice, l'Honorable Jake Epp, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien acceptait la revendication pour négociation le 5 octobre dans l'intention d'en arriver à un règlement conformément à la déclaration de politique de 1973. Par la suite, les discussions se sont poursuivies entre le CAM et le Ministère quant aux préparatifs des négociations à venir et au financement prévu.

Colombie-Britannique

En mars 1980, une rencontre de négociation avait lieu entre le conseil tribal nishga, le gouvernement fédéral et la province de Colombie-Britannique quant à la revendication des Nishgas visant les terres et les ressources de la vallée de la rivière Nass. A ce moment, les Nishgas ont présenté une déclaration de principe détaillée concernant leur proposition en matière de pêcheries. Une déclaration de principe sur la foresterie avait été rejetée par la province plus tôt au cours de l'année financière.

La revendication de l'Association des Tahltans unis, représentant les Indiens inscrits et les Indiens non-inscrits du nord-ouest de la Colombie-Britannique, a été acceptée pour négociation par le gouvernement fédéral en vertu de la politique de 1973, le 25 mars 1980. Cependant comme dans le cas des revendications des Gitksans-Carriers, des Kitwancools et des Kitamaats, l'acceptation de la revendication des Tahltans s'est faite sous réserve de la participation provinciale aux négociations.

Revendications particulières Maritimes

En 1979 - 1980, les négociations se sont poursuivies en vue du règlement de la revendication de la bande Wagmatcook (Nouvelle-Écosse). Après une étude préliminaire de l'offre fédérale, la bande a déposé une contre-proposition établissant un contexte de négociation. Deux autres revendications - Eel Ground (Nouveau-Brunswick) et Membertou (Nouvelle-Écosse) - étaient en voie de préparation pour le début des négociations, prévu pour une date ultérieure en 1980. Les recherches historiques et juridiques se sont poursuivies pour quatre autres revendications : Whycocomagh (Nouvelle-Écosse), Clyde River (Nouvelle-Écosse) Roseway River (Nouvelle-Écosse), et Fort Folly (Nouveau-Brunswick). La bande de Big Cove (Nouveau-Brunswick) a mis fin aux négociations sur sa revendication, exigeant le retour

des terres revendiquées. Plus tard, au cours de l'année financière, la bande a demandé la reprise des négociations, bien qu'une base de réouverture des négociations n'ait pas été établie à la fin de mars 1980.

Ontario

Des recherches historiques importantes ont été effectuées par le Bureau des revendications des Autochtones au sujet de revendications qui avaient été présentées au gouvernement ou qui étaient à l'étude sous la surveillance du conseil tripartite. Dans ce dernier cas, l'étude des revendications se fait avec l'aide de la Commission des Indiens de l'Ontario, présidée par M. le juge Patrick Hartt, qui agit comme une tierce partie impartiale afin de faciliter l'étude des revendications des Autochtones dans la province. A la fin de mars, 1980, les revendications des bandes suivantes avaient été choisies pour étude et la recherche historique avait été terminée pour trois d'entre elles. Garden River; Long Lake no 58, île Walpole, Sarnia et Kettle Point (revendication conjointe); les Chippewas de Saugeen et Narwash (revendication conjointe); Lac La Croix et Manitou Rapids. Ces bandes sont représentées par trois des cinq associations d'Autochtones de l'Ontario : Union of Ontario Indians, Association of Iroquois and Allied Indians et Grand Council Treaty No. 3.

La bande de l'île Walpole a présenté au gouvernement une revendication demandant des comptes pour des fonds obtenus à la suite de ventes de terres dans le canton d'Anderdon. La recherche historique pour cette revendication a été complétée par le Bureau des revendications des Autochtones et des documents ont été échangés avec les revendicateurs.

En novembre 1979, l'Ontario avait déclaré qu'elle était prête à négocier le règlement de la revendication présentée par les bandes Big Grassy et Sabaskong visant des terres des réserves alinéas par le gouvernement. Le gouvernement fédéral avait accepté l'année précédente de se joindre aux bandes pour négocier le règlement de cette revendication avec l'Ontario. Cependant, les négociations sur le fond n'avaient pas encore été entreprises par les trois parties à la fin de mars 1980.

Concernant la bande Temagami, qui réclamait plus de 4 000 milles carrés près du lac Temagami, les procédures judiciaires entre la bande et l'Ontario se sont poursuivies en 1979 - 1980 à propos de la définition du droit foncier et de la nature des droits de la bande sur les terres revendiquées. Le gouvernement fédéral n'a pas pu faire la preuve que la bande était représentée au traité Robinson-Huron de 1850. Depuis que la bande s'est adressée en 1879 au gouvernement fédéral pour obtenir un traité, de nombreuses demandes, toutes infructueuses, ont été faites à l'Ontario, pour qu'elle fournisse des terres de la Couronne comme point de départ d'un règlement avec la bande. Le gouvernement fédéral demeure prêt à négocier un règlement avec la bande, sous réserve de la participation essentielle de l'Ontario.

Prairies

On s'est occupé de deux grands types de revendications en 1979 - 1980 : les droits fonciers découlant d'un traité et les cessions de terres.

Dans les trois provinces des Prairies, la question des droits fonciers établis par des traités n'est pas nouvelle. Conclus de 1871 à 1906, les traités signés entre le gouvernement fédéral et les Indiens habitant les régions qui forment actuellement le Manitoba, le Saskatchewan et l'Alberta prévoyaient la création de réserves, par le gouvernement fédéral, à l'intention des bandes signataires. Si les engagements fonciers pris à l'égard d'un grand nombre de bandes ont été tenus, ce ne fut pas le cas pour certaines autres. Les Accords relatifs à la cession des ressources naturelles, conclus en 1930 entre le gouvernement fédéral et les provinces des Prairies, reconnaissaient cet état de fait. En vertu de ces Accords, les autorités provinciales s'engagèrent à remettre aux bandes certaines terres inoccupées de la Couronne, cédées aux provinces par le gouvernement fédéral, en vue de permettre à celui-ci de s'acquitter de ses obligations contractées lors de la signature des traités.

En 1977, le gouvernement fédéral et le Saskatchewan avaient convenu de respecter les droits fonciers découlant des traités dans la province. Au cours de 1979 - 1980, 15 bandes du Saskatchewan procédaient au choix de terres de réserves supplémentaires dans le cadre des négociations, et les recherches se poursuivaient sur 18 autres revendications. Les bandes du nord du Saskatchewan, où les terres provinciales sont facilement disponibles, devraient être parmi les premières à profiter de la signature des Accords.

Au cours de l'année, les droits fonciers découlant de traités ont également fait l'objet de discussions avec les Indiens de l'Alberta et du Manitoba. Dans cette dernière province, on a accompli des progrès importants en vue d'identifier les bandes qui pourraient avoir des droits valables à d'autres terres. Un certain nombre de problèmes relatifs à l'interprétation des documents historiques et à des points de droit et de politique étaient à l'étude à la fin de mars 1980.

Une autre question qui a soulevé des problèmes dans les Prairies est celle des cessions des terres de réserves indiennes.

En Saskatchewan, l'an dernier, la bande Ministikwan a présenté au gouvernement fédéral une revendication alléguant l'aliénation illégale en 1916 de 10 279 acres de la réserve indienne no 161 de Ministikwan. La question de la validité était à l'étude par le Bureau des revendications des Autochtones à la fin de l'année financière.

La revendication de la bande White Bear, concernant les cessions des réserves Pheasant Rump et Ocean Man, revendication présentée au gouvernement fédéral en janvier 1979 par la Fédération des Indiens du Saskatchewan, a été retirée et présentée comme action en cour fédérale. Des consultations eurent lieu avec le ministère de la justice en préparation à cette mesure.

En Alberta, la revendication de la bande Enoch, qui conteste la cession et la vente de 6 300 acres de terres de la réserve en 1908, fait toujours l'objet de poursuite. La cour fédérale du Canada (division d'appel) a rendu un jugement sur un point de droit préliminaire en faveur de la Couronne. A la fin de mars 1980, on prévoyait que la bande ferait appel de ce jugement à la cour suprême du Canada.

La revendication de la bande Peigan, en Alberta, contestant la cession de 23 500 acres de la réserve en 1909, est demeurée en litige en 1979 - 1980.

Colombie-Britannique

En 1979 - 1980, les négociations actives au sujet de la revendication portant sur les retranchements en Colombie-Britannique et visant la prise d'environ 33 400 acres de 34 réserves, appartenant à 22 des bandes de la province, en 1920, ont été remises pour permettre l'étude de la politique et de la position fédérales en matière de revendications et de négociations. A la fin de décembre 1979, 8 des bandes concernées ont entrepris une poursuite en cour fédérale du Canada (Joe Mathias et al. c. La Reine), alléguant d'une part un abus de confiance et soutenant d'autre part que la loi spéciale de 1920 autorisant les retranchements était ultra vires. A la fin de mars 1980, trois autres bandes s'étaient jointes aux 8 premières. Le Bureau des revendications des Autochtones, bien qu'il participe avec le ministère de la justice à la préparation d'une déclaration de la défense, a activement tenté de reprendre les pourparlers afin d'en arriver à un règlement négocié.

Au cours de l'année financière 1979 - 1980, des revendications particulières visant la perte de terres de réserve ont également été faites par les bandes Bonaparte et Port Simpson. Le Bureau des revendications des Autochtones a poursuivi l'analyse de ces revendications, afin d'en déterminer la validité, jusqu'à la fin de mars 1980.

Affaires indiennes et inuit

Bureau des revendications des Autochtones

Affaires du Nord

1979 - 1980

Rapport annuel

Introduction
Le Programme des Affaires du Nord du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aide au développement social, culturel, politique et économique du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, tout en mettant l'accent sur les besoins des Autochtones du Nord. Certaines de ces activités relèvent directement du Programme, alors que d'autres sont du ressort des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Les objectifs du Programme sont fondés sur les objectifs nationaux concernant le Nord mis de l'avant par le gouvernement fédéral en 1972. Ces objectifs visent à améliorer la qualité de la vie dans le Nord et à hausser le niveau de vie des habitants de cette région; à donner à tous les résidants du Nord des chances égales; à protéger l'environnement du Nord comme élément essentiel du développement économique et social; et à réaliser d'importants progrès vers l'autonomie administrative des territoires.

Puisqu'il appartient principalement aux gouvernements territoriaux (avec l'aide financière du gouvernement fédéral) d'assurer les services gouvernementaux aux résidants territoriaux, les activités du Programme des Affaires du Nord sont axées sur la gestion des projets d'exploitation des ressources du Nord et des programmes de protection de l'environnement, ainsi que sur l'évolution politique du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Dans ce contexte, les objectifs du Programme consistent à aider les gouvernements territoriaux à offrir des services publics aux résidants du Nord; à les aider également à protéger et à mettre en valeur l'environnement du Nord et à exploiter les possibilités de loisirs; à gérer les ressources naturelles du Nord et à stimuler le développement économique et les possibilités d'emplois pour les résidants du Nord; à coordonner les activités du gouvernement fédéral dans les deux territoires; et à élaborer des structures pouvant favoriser la création d'un gouvernement autonome dans le Nord.

L'adoption, en avril 1978, de la Loi sur le pipeline du Nord constitue un autre fait saillant des dernières années. Cette loi autorisait en partie la création de l'Administration du pipeline du Nord, organisme chargé de surveiller la construction d'un pipeline acheminant le gaz naturel de l'Alaska jusqu'aux marchés du Sud et d'aider à assurer que le projet procurera aux habitants du Yukon le plus d'avantages économiques et sociaux possible.

Au 31 mars 1980, le Programme des Affaires du Nord, qui relève du sous-ministre adjoint, comprenait quatre principaux secteurs d'activités, ayant chacun à leur tête un directeur général. Ces secteurs étaient les suivants : Politique et programmes du Nord, Environnement du Nord, Planification des ressources et de l'économie du Nord et Pipelines du Nord. Le Programme dispose également de bureaux régionaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, chacun étant administré par un directeur régional qui relève directement du sous-ministre adjoint. Les années-personne pour l'année financière 1979 - 1980 se chiffraient à 886. Les affectations budgétaires pour cette même année étaient d'environ $364 240 000.

Évolution constitutionnelle

En octobre 1979, l'honorable Jake Epp, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a approuvé certains changements dans la structure et les rôles des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest, par exemple, a été autorisé à faire passer le nombre de membres élus du conseil du Comité exécutif des Territoires du Nord-Ouest de trois à cinq ou sept membres, renforçant ainsi le rôle administratif joué par ces derniers dans l'exercice de leurs responsabilités relatives à la gestion d'un département ou plus du gouvernement territorial.

Au cours de 1979 - 1980, le Yukon s'est acheminé à grands pas vers la formation d'un gouvernement pleinement responsable. Des mesures ont été prises pour permettre l'élection d'un chef de gouvernement et la constitution d'un cabinet composé exclusivement de députés élus. Pendant l'année, le conseil du Yukon a créé un comité spécial chargé de discuter de l'évolution constitutionnelle dans le territoire.

L'évolution politique dans le Nord suscite un intérêt particulier depuis 1977. En août de cette année, l'honorable C.M. Drury a été nommé représentant spécial du premier ministre pour l'évolution constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest. M. Drury a largement consulté les habitants du Nord quant aux moyens à prendre pour accroître et améliorer la représentativité et la responsabilité du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest. Son rapport, L'évolution constitutionnelle dans les Territoires du Nord-ouest, présenté au premier ministre en mars 1980, renfermait certaines recommandations visant à apporter des changements dans les gouvernements territorial et municipaux dont la dévolution des responsabilités des gouvernements fédéral et territorial et l'utilisation d'un procédé qui permettrait aux Autochtones de décider eux-mêmes si les Territoires du Nord-Ouest devraient ou non être administrés séparément. Le Programme des Affaires du Nord, le gouvernement territorial et le conseil ont entrepris l'examen du rapport.

A la suite de l'élection générale d'octobre 1979 dans les Territoires du Nord-Ouest, le nombre des membres du conseil est passé de 15 à 22. La majorité des membres sont maintenant des Autochtones. Au cours de sa première assemblée tenue en novembre 1979, le Conseil a créé un comité spécial de l'unité canadienne chargé de proposer des moyens propres à favoriser l'entente entre les résidants sur les questions d'intérêt territorial.

Politique et programmes du Nord

Les activités interministérielles de coordination des orientations et des programmes fédéraux et territoriaux touchant le Nord canadien relèvent de la Direction de la politique et des programmes du Nord du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Cette Direction doit en outre assumer des responsabilités spéciales en ce qui a trait à l'élaboration et à l'évaluation de la politique, aux recherches effectuées dans le Nord, et à la mise en oeuvre de programmes spéciaux de développement social, culturel et économique à l'intention des Inuit du Nord, Élaboration de la politique Au cours de 1979 - 1980, l'application de la planification de la politique à certaines questions telles que le développement socio-économique, l'évolution constitutionnelle et le rapport qui existe entre ces deux éléments et les droits et les revendications des Autochtones a principalement retenu l'attention de la Direction.

Révision des programmes

Les responsabilités de révision des programmes comportent l'évaluation des activités du Programme des Affaires du Nord sur le plan de l'efficacité. Aussi, la Division a-t-elle établi pendant l'année un plan quinquennal préliminaire d'évaluation des programmes et entamé la première étape de leur mise en oeuvre. La Division est également chargée du rassemblement, de l'interprétation et de la publication des données des programmes annuels des dépenses dans le Nord de tous les ministères et organismes fédéraux et territoriaux participant à des activités au nord du 60e. La version de 1979 - 1980 du Programme annuel des dépenses dans le Nord a été publiée en décembre 1979.

Secrétariat du Comité consultatif de la mise en valeur du Nord

Le Secrétariat fournit une aide aux huit comités faisant partie du Comité consultatif de la mise en valeur du Nord (C.C.M.V.N.), qui est en quelque sorte le mécanisme central de consultation interministérielle sur les orientations, la planification des programmes et les activités relatives au Nord. En outre, le Secrétariat publie chaque année Les activités du gouvernement dans le Nord.

En 1979 - 1980, les comités du C.C.M.V.N. ont étudié les problèmes et les possibilités d'élaboration touchant les programmes dans les domaines des sciences dans le Nord, des transports, des communications et des avantages industriels que présenteront pour le Canada les importants projets d'exploitation des ressources naturelles. Une dernière ébauche d'un guide complet des expéditions vers le bassin polaire a également été terminée au cours de cette période. Le Comité d'emploi des Autochtones du Nord, dont le rôle consiste à attirer l'attention sur les besoins des Autochtones dans ce domaine et à prendre les mesures nécessaires à cette fin, a réduit ses activités au cours de l'année financière en raison des efforts faits par les ministères et les organismes fédéraux et territoriaux pour promouvoir la création d'emplois et l'embauche des Autochtones.

Au cours de l'année, une des activités les plus marquantes du Secrétariat fut l'organisation de la participation canadienne à la cinquième réunion conjointe des Canada United States Arctic Science Agencies. Le gouvernement des États-Unis était l'hôte de cette réunion, qui a eu lieu à Washington, D.C. et qui était la dernière d'une suite continue d'entretiens entre les scientifiques fédéraux des deux pays visant à étudier les questions d'intérêt commun et à examiner les possibilités d'une collaboration plus étroite relativement à des intérêts scientifiques semblables.

Recherche dans le Nord

Les travaux de recherche dans le Nord étaient axés sur de nombreux domaines d'intérêt autochtone au cours de 1979, notamment sur la linguistique, l'alcoolisme, la nutrition, le développement social, la démographie et l'autonomie administrative des Autochtones des régions septentrionales d'autres pays.

En 1979 - 1980, dix-huitième année de mise en application du programme d'octroi de subventions à la formation scientifique dans le Nord, des étudiants des études supérieures de 20 universités canadiennes se sont vu accorder $400 000 dans le cadre du programme; un autre $25 000 a été versé aux universités canadiennes pour des travaux de recherche sur des problèmes particuliers ayant trait au Nord. L'Association universitaire canadienne d'études sur le Nord a reçu un financement de base pour la deuxième année consécutive. Le Ministère a continué à exploiter les centres de ressources scientifiques du Nord situés à Inuvik et à Igloolik.

Le 11 avril 1979, l'honorable Jake Epp, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a convoqué un séminaire afin de discuter de quelle façon la recherche scientifique dans le Nord pourrait être plus pertinente et répondre davantage aux besoins du Nord. A la fin de mars 1980, on poursuivait l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre détaillé touchant cette nouvelle approche "Cadre des travaux scientifiques et des travaux de recherche dans le Nord", en collaboration avec les résidants du Nord et d'autres groupes intéressés.

Le Service d'information et de documentation sur la recherche dans le Nord, qui en est à sa troisième année de fonctionnement, a publié les volumes II et III du document de référence Recherches et études récentes et en cours se rapportant à la société nordique au cours 1979 - 1980. Un autre document, A Bibliographie of Northern Canada, était en voie de planification.

Formation professionnelle et études postscolaires

Le Ministère offre à Ottawa et à Winnipeg des services d'orientation aux Inuit qui fréquentent les écoles, les collèges et les universités du Sud. Au cours de 1979 - 1980, 180 étudiants autochtones étaient inscrits à des écoles du Sud. En outre, plus de 175 Autochtones du Nord ont profité d'une formation en cours d'emploi dans les domaines de la gestion, de l'administration et de la technologie. Des apprentis autochtones ont également participé à des projets de travaux pratiques pour Parcs Canada au Yukon.

Parmi les autres cours spéciaux offerts aux Inuit, mentionnons les cours de mécaniciens d'aéronef donnés à la base militaire de Borden, ainsi que des cours de pilotage commercial offerts aux Inuit.

Développement social et épanouissement culturel

Durant l'année, les activités de développement social et d'épanouissement culturel comprenaient l'exploitation de la Maison des Inuit qui servait de centre social et culturel pour les Inuit d'Ottawa. Le centre a accueilli plus de 25 visiteurs par jour. Grâce à une aide du Ministère, un centre culturel inuit a également été mis sur pied à Nain au Labrador.

On a continué à encourager la production de films inuit et à fournir une aide à l'Inuit Tapirisat du Canada et à la Taqramiut Nipingat pour les projets de communication par satellite Anik B. Ces projets ont été entrepris en 1978 - 1979 pour permettre aux Inuit de mettre à l'essai une variété de systèmes de communication afin d'être en mesure de choisir ceux qui pourraient davantage combler leurs besoins. Les résultats anticipés sont un plus grand choix d'émissions de télévision en inuktitut et une participation inuit plus intense à tous les aspects de la communication dans le Nord.

Des numéros spéciaux d'Inuktitut (une revue inuit), traitant de l'Armée internationale de L'Enfant et des rapports entre les Inuit du Groenland et du Canada, ont également été publiés au cours de l'année. D'autres activités dans les domaines de la littérature et de la langue inuit ont consisté en l'apport de modifications à un dictionnaire inuktitut et en la mise sur pied de colloques sur la terminologie inuktitut pour les traducteurs inuit.

Une exposition nationale intitulée "Art inuk des années 1970" a été mise sur pied en collaboration avec Agnes Etherington Arts Centre de l'université Queen's; une deuxième exposition, "L'estampe inuit", organisée en collaboration avec le Musée national de l'homme, a été reconnue internationalement à cause de l'aperçu historique qu'elle donnait sur l'évolution de cette forme d'art.

Un bulletin d'information pour les artistes inuit, Art et artisanat, a continué à être publié principalement à l'intention des lecteurs du Nord.

Les organisations autochtones des Territoires du Nord-ouest et du Labrador ont reçu plus de 2 millions de dollars sous forme de prêts pour faciliter leur travail touchant la recherche et la négociation de leurs revendications foncières.

Environnement du Nord

La préservation et la mise en valeur du milieu fragile du Nord canadien constituent le centre des activités de la Direction générale de l'environnement du Nord dans le domaine de la protection environnementale du Nord et de la gestion des ressources renouvelables. Cette direction générale coordonne et élabore des orientations, des plans et des règlements destinés à protéger l'environnement du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et des régions adjacentes au large des côtes. En outre, elle parraine les travaux de recherche appliquée dans ce domaine. Elle élabore également les orientations concernant les répercussions des travaux d'exploitation et de génie sur l'environnement du Nord et assure la liaison entre le Programme des Affaires du Nord et le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (B.F.E.É.E.). De plus, la Direction générale gère les terres, les forêts et les eaux au nord du 60e; elle administre les droits d'exploitation de la surface et les règlements environnementaux s'appliquant aux terres septentrionales de la Couronne, dont la superficie totale s'élève à environ 3,8 millions de kilomètres carrés; et contrôle l'utilisation des terres et des eaux à des fins de production hydroélectrique sur les terres fédérales situées au nord du 60e.

Protection de l'environnement

Parmi les activités de l'année financière 1979 - 1980, mentionnons l'étude, par la Division de l'environnement marin, des propositions d'exploitation d'hydrocarbure dans la mer de Beaufort. Simultanément, la surveillance environnementale des activités de forage d'exploration dans la mer de Beaufort s'est poursuivie. þ la fin de mars 1980, quatre navires de forage étaient en service dans cette région et 10 emplacements de forage étaient exploités. Des études et des enquêtes de surveillance environnementale supplémentaires ont été effectuées à deux puits de sondage au large des côtes au sud du détroit de Davis où des permis de forage avaient été délivrés à la suite d'une étude faite par une commission du B.F.E É.

Au cours de cette même période, on a continué, dans le cadre du programme d'Étude de l'environnement marin dans l'est de l'Arctique (É.E.M.E.A.), à recueillir les renseignements nécessaires pour déterminer les répercussions environnementales que pourrait entraîner le forage d'exploration. Les résidants du Nord participent à ce programme par l'entremise des représentants communautaires locaux siégeant au Comité consultatif de l'É.E.M.E.A. Une étude des effets d'une fuite de pétrole sur les ours blancs a été menée à Churchill (Manitoba) dans le cadre du programme d'É.E.M.E.A. Le Ministère a de plus continué à collaborer aux travaux du programme des écoulements de pétrole dans l'île Baffin (É.P.I.B.), conçu pour évaluer les répercussions environnementales et élaborer des mesures de prévention.

Des études des régions marines et terrestres de la région du détroit de Lancaster dans l'Arctique de l'Est ont été entreprises pour déterminer comment les conflits éventuels avec les projets futurs d'exploitation des ressources pourraient être minimisés. Ces études laissaient place à la consultation avec les conseils des agglomérations et les membres des organisations de chasseurs et de piégeurs afin que ces groupes d'intérêt locaux puissent exprimer leurs opinions sur les conclusions des études et déterminer les options d'exploitation pour cette région.

Les activités de l'année financière de la Division de l'évaluation de l'environnement comprenaient la participation à des audiences publiques sur les propositions d'aménagement du gazoduc de la route de l'Alaska et l'étude du projet-pilote de l'Arctique, de la proposition du raccordement de Dempster, du projet de Norman Wells et du projet d'exploitation minière Polaris. Un programme d'étude visant à examiner les effets des activités grandement intensifiées d'extraction de l'or sur l'environnement du Yukon (suite à la hausse dans le prix de l'or) a également été élaboré au cours de 1979 - 1980, pour être mis en oeuvre en 1980 - 1981.

La protection à long terme des lieux écologiques qui sont des exemples représentatifs et parfois uniques des écosystèmes naturels constitue une autre préoccupation de la Division. Le col Polar Bear, qui a été décrit par le Musée national des sciences naturelles comme un "oasis arctique", entre dans cette catégorie. Au cours de 1979 - 1980, on a commencé à déterminer la meilleure façon d'assurer la préservation de ce lieu.

Gestion des ressources renouvelées

L'objectif de la Division des ressources forestières est de gérer les ressources forestières du Nord de façon à stimuler le développement économique et les possibilités d'emplois pour les résidants du Nord et à assurer des services de protection contre les incendies de forêt au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

En 1979 - 1980, la Cattermole Timber Limited du Yukon a obtenu les droits de coupe sur un million de mètres cubes de bois dans la partie sud-ouest du bassin de la rivière Liard pour les 10 prochaines années, pourvu que cette société prenne les mesures de conservation appropriées et qu'elle embauche un nombre important d'Autochtones pour ses activités.

Au cours de l'année financière, les incendies de forêt au Yukon n'ont pas été graves, les pertes totales signalées ne se chiffrant qu'à un peu plus de 7 000 hectares. Dans les Territoires du Nord-Ouest, toutefois, des incendies majeurs ont détruit près de 2 millions d'hectares de forêt. Aussi, le Ministre a-t-il nommé une commission indépendante qui doit étudier les activités de gestion du Programme de lutte contre les incendies et proposer des mesures plus efficaces de lutte contre les incendies de forêt.

La Division des ressources hydrauliques est chargée de la protection et de la gestion des eaux intérieures du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et des eaux arctiques adjacentes au continent et aux îles de l'Arctique canadien. Ces responsabilités sont assumées en vertu de la Loi sur les eaux intérieures du Nord, de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques et de la Loi sur les forces hydrauliques du Canada.

Des études ont confirmé les possibilités de production hydro-électrique à divers emplacements du district de Keewatin, dans les Territoires du Nord-Ouest. Au cours de 1979 - 1980, près de 400 demandes ont été reçues pour l'utilisation des eaux en vertu de la Loi sur les eaux intérieures du Nord. La Division a délivré 375 autorisations et six permis, dont trois ont été demandés à des fins industrielles et trois à des fins municipales.

La Division de la gestion des terres a reçu plus de 400 demandes de permis d'utilisation des terres au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest au cours de 1979 - 1980. Ces permis visaient des activités telles que la construction de routes, l'exploration minière et pétrolière, l'aménagement de terrains de camping, l'exploitation de carrières, l'essartage et la construction d'îles artificielles. Dans chaque cas, les répercussions environnementales possibles et les conditions de travail pour chaque activité ont été étudiées en collaboration avec Environnement Canada, les gouvernements territoriaux et les agglomérations intéressées.

Le Ministère a continué de fournir des lotissements pour chalets dans les deux territoires, environ 142 de ces lotissements ayant été loués au Yukon et 70, dans les Territoires du Nord-Ouest en 1979 - 1980.

Les mesures de protection des hardes de caribous du Keewatin ont été plus sévères en 1979 - 1980 et ce, afin d'empêcher que les travaux d'exploration entrepris par les sociétés d'exploitation des ressources ne nuisent en aucune façon à ces animaux. On a continué à observer les hardes pour être davantage renseigné sur la migration des caribous et le franchissement des cours d'eau.

En outre, une étude des prises dans la région de Baffin a été entreprise au cours de l'année financière. Cette étude, menée par l'Association des Inuit de la région de Baffin, avait pour but de consigner la prise totale, par espèce, pour chaque agglomération de la région de Baffin selon des périodes de temps et des aires géographiques donnés.

Planification des ressources et de l'économie du Nord

La Direction de la planification des ressources et de l'économie du Nord est chargée de la gestion des droits de propriété du gouvernement fédéral dans les ressources non renouvelables au nord du 60e, y compris le pétrole, le gaz et les minéraux; elle s'occupe de l'élaboration d'orientations et de programmes s'appliquant au réseau routier du Nord de même que de l'étude des stratégies, des orientations et des plans sur la mise en valeur du Nord et dispense des conseils à ce sujet. Cette Direction établit, en collaboration avec les gouvernements territoriaux et Statistique Canada, les données et les analyses statistiques s'appliquant aux activités de planification de l'économie du Nord et, en association avec les gouvernements territoriaux et d'autres ministères fédéraux, formule et coordonne les plans de mise en valeur touchant des régions particulières du Nord. Elle assure également, de concert avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, la mise en oeuvre de programmes visant à offrir des chances égales aux résidants du Nord.

Développement économique

En 1979 - 1980, des dispositions ont été prises en vue de la ratification de l'Entente auxiliaire sur la mise en valeur des ressources renouvelables entre le Canada et le Yukon, de l'Entente cadre de développement entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest et de l'Entente auxiliaire sur le développement économique communautaire des Territoires du Nord-Ouest. Les programmes créés en vertu des deux ententes auxiliaires territoriales étaient en bonne marche le 31 mars 1980. Les négociations pour la signature d'une nouvelle entente auxiliaire provisoire sur l'essor touristique au Yukon ont également débuté.

La Commission d'énergie du Nord canadien a poursuivi ses études sur les nouvelles installations hydro-électriques au Yukon en 1979 - 1980. Les principaux éléments d'une politique sur l'énergie dans le Nord ont été déterminés pendant l'année et cette question a été discutée avec les gouvernements territoriaux. Les emplacements possibles de projets de démonstration de production d'énergie renouvelable dans les deux territoires ont été examinés et des propositions de projet ont été étudiées.

Le gouvernement a annoncé son intention de créer un programme de subvention pour le mazout utilisé pour le chauffage des maisons par les consommateurs habitant à l'extérieur de Yellowknife et de Whitehorse et d'accorder également une subvention pour l'énergie requise dans les petites entreprises commerciales non gouvernementales.

Caisse de prêt aux petites entreprises

Les entrepreneurs du Nord qui ne peuvent obtenir de fonds des établissements de prêts habituels peuvent emprunter à même la Caisse de prêts aux petites entreprises.

Au cours de l'année à l'étude, des prêts totalisant 1,2 million de dollars ont été approuvés dans les Territoires du Nord-Ouest. Des discussions se sont poursuivies avec le gouvernement territorial du Yukon sur la délégation de la responsabilité de la Caisse de prêts aux petites entreprises à ce dernier. Aucun prêt n'a été consenti pendant l'année, ou avant que le transfert ne soit effectué.

Caisse de prêts aux Inuit

Durant l'année 1979 - 1980, on a continué à accorder une aide aux organisations et aux particuliers inuit des Territoires du Nord-Ouest et du Nouveau-Québec pour appuyer les entreprises commerciales autochtones. Trente prêts, représentant un montant global de plus de $488 000 ont été consentis à même la Caisse de prêts aux Inuit et plus de 1,8 million de dollars ont été affectés, sous forme de contributions, à divers projets de développement économique entrepris par des Inuit.

Coopératives du Nord

Le Ministère a garanti, au nom de la Fédération des coopératives de l'Arctique canadien Limitée (en service dans les Territoires du Nord-Ouest) et de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, deux prêts s'élevant à 5,4 millions de dollars. Ces garanties, en plus de contributions financières supplémentaires, ont permis la mise sur pied, à une bonne cadence, de coopératives dans le Nord.

Les Producteurs de l'Arctique canadien, société initialement créée par le gouvernement fédéral comme organisme de vente en gros des objets d'art et d'artisanat inuit, ont été constitués en une coopérative au cours de l'année financière 1979 - 1980. cette société a alors connu sa meilleure année de production, ses ventes ayant excédé 2,6 millions de dollars.

Emploi des Autochtones

Le Ministère a continué à parrainer, en collaboration avec la Commission de la fonction publique, le Programme de promotion professionnelle dans le Nord. Ce programme offre des possibilités de formation scolaire et en cours d'emploi aux Autochtones du Nord intéressés à poursuivre des carrières au sein du gouvernement fédéral au nord du 60e. Les responsables du programme travaillent en collaboration étroite avec les représentants territoriaux et l'industrie afin de promouvoir les possibilités de formation, d'emplois et de création d'entreprises visant à assurer que l'ensemble des résidants du Nord, et plus particulièrement les Autochtones, tirent partie des activités de développement économique dans le Nord.

Ressources non renouvelables

Pétrole et gaz

Au cours de 1979 - 1980, les activités d'exploration, notamment au moyen de sondages sismiques exécutés sur terre, se sont poursuivies dans les îles de l'Arctique, et des travaux d'exploration marins, sous forme de sondages sismiques, ont été effectués dans la mer de Beaufort, le fleuve Mackenzie et le gisement de Norman Wells. Plusieurs découvertes de pétrole et de gaz dans la mer de Beaufort, ainsi qu'à d'autres endroits ont été mentionnées. Des opérations d'essai dans la mer de Beaufort ont confirmé une importante découverte de pétrole au puits Kopanoar M-13 et la présence d'un gisement gazifère au puits Ukalerk. On a décelé une zone d'hydrocarbures dans le détroit de Davis et la Panarctic Oils Ltd. a fait une importante découverte de gaz au puits Whitefish. Pendant l'année à l'étude, les activités de forage se sont intensifiées grâce au forage de 29 puits, dont 16 sont des puits de prospection et 10, des puits d'exploitation.

Pendant cette même année, les travaux de production de gaz se sont poursuivis au gisement Pointed Mountain dans les Territoires du Nord-Ouest et des travaux intermittents de production ont été entamés au gisement gazifère Kotaneelee au Yukon. A la fin de mars 1980, du pétrole provenant de 33 puits a été extrait à Norman Wells.

Les recettes fédérales tirées des baux de terres et de redevances tréfoncières sont demeurées stables pendant 19791980, leur total représentant quelque 10 millions de dollars.

Les évaluations des réserves pétrolifères et gazifères du nord du Canada faites par le Reserve Committee de la Canadian Petroleum Association ont démontré une augmentation dans les réserves gazifères au cours de 1979 - 1980 et une faible diminution des réserves de pétrole brut.

Les données publiées sur les ressources pétrolières et gazières possibles du nord du Canada et recueillies par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources correspondent aux chiffres de 1977.

Exploration sismique au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest
Terrestres
Marines

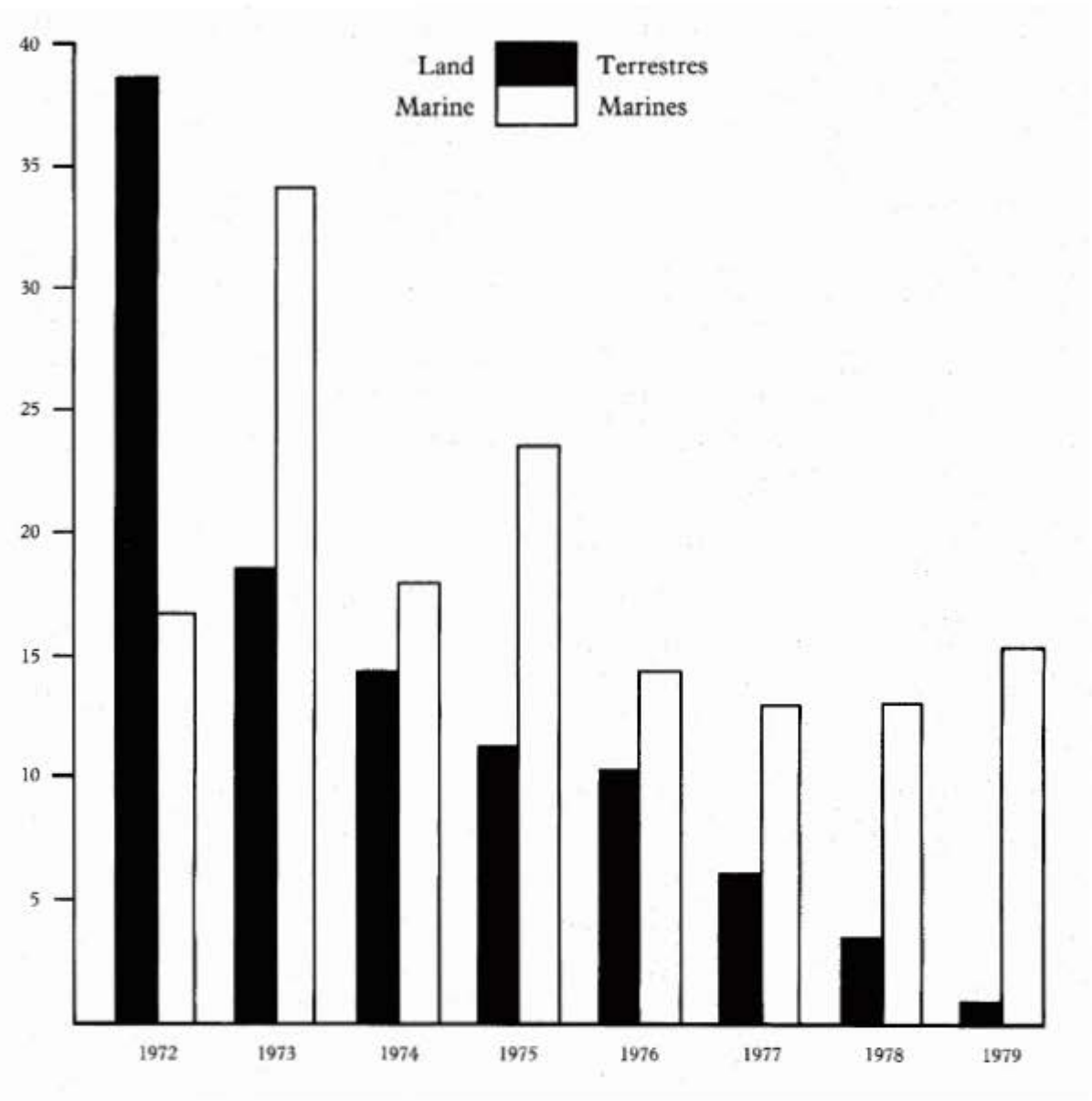

Exploitation minière

Les prix élevés jamais atteints auparavant des métaux communs et précieux ont porté les revenus de 1979 à un niveau sans précédent au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. L'exploitation d'un grand nombre de gisements de minéraux, précédemment considérée comme non rentable, a été entreprise pendant l'année.

Au Yukon, la valeur des ventes de produits miniers en 1979 se chiffrait à $299 564 000 (le charbon et le gaz naturel étant exclus). Le zinc constituait la plus grande source de revenus, suivi du plomb, de l'argent, du cuivre et de l'or.

Au Yukon également, le pourcentage de la production du plomb s'élevait à 25 p. 100, celui de l'argent à 11,1 p. 100, celui du zinc, à 10,3 p. 100, celui de l'or, à 1,6 p. 100 et celui du cuivre, à 1,2 p. 100 de la production totale du Canada. Ceci représente à peu près 1,15 p. 100 de la production minière totale du Canada et 3,75 p. 100 de la production de métaux du Canada.

En 1979 - 1980, la production minière des Territoires du Nord-Ouest était évaluée à $369 117 000, le tungstène étant exclu. Pendant l'année, la production du tungstène était évaluée à 50 millions de dollars et représentait la presque totalité de la production globale de tungstène au Canada.

En plus du tungstène, les Territoires du Nord-Ouest ont produit 17,5 p. 100 du plomb, 18,7 p. 100 du zinc, 19,8 p. 100 de l'or et 6,8 p. 100 de l'argent, ce qui représentait 1,6 p. 100 de la valeur de la production minière totale canadienne et 4,6 p. 100 de la production de métaux du Canada.

Les activités d'exploration au Yukon se sont poursuivies à une bonne allure au cours de 1979 - 1980, entraînant des dépenses de 20 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 15 p. 100 par rapport aux coûts de 1978 - 1979. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les dépenses d'exploration ont été les mêmes qu'en 1978 - 1979, c'est-à-dire entre 32 et 35 millions de dollars.

Au cours de l'année, la province de la Colombie-Britannique a demandé à des représentants fédéraux et industriels d'analyser la faisabilité de la construction d'une usine de traitement du plomb et du zinc. Des fonctionnaires ministériels ont apporté leur participation active lors de l'élaboration de cette proposition afin que l'on considère pleinement la possibilité de choisir l'emplacement situé au Yukon, étant donné que la plus grande partie des concentrés sont extraits à cet endroit.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral et la Cominco Ltd. ont conclu un accord sur le projet Polaris, soit le projet de mine de plomb et de zinc dans la petite île Cornwallis. L'Arvik Mines Ltd., une filiale appartenant entièrement à la Cominco Mines Ltd., exploitera cette mine conformément aux exigences réglementaires; on prévoit que les travaux de production débuteront au début de 1982.

L'Association des Inuit de la région de Baffin s'est vu attribuer un marché pour effectuer une étude des répercussions socio-économiques de la mine située à Nanisivik. Cette étude qui a été terminée à la fin de l'année financière doit être publiée au milieu de 1980.

En ce qui a trait aux deux territoires, on a déployé des efforts spéciaux pour renforcer les liens de communication avec les sociétés projetant d'exploiter des gisements de minéraux dans le Nord, ce qui a abouti à des discussions sur les problèmes et conditions auxquels les sociétés devaient faire face et à des évaluations des besoins régionaux futurs et des options d'exploitation minière dans les deux territoires.

Transport et communications

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de Travaux publics Canada ont officiellement ouvert la route Dempster le 18 août 1979 à Flat Creek au Yukon.

En 1979 - 1980, les travaux de construction de la route de Liard, qui reliera Fort Nelson (Colombie-Britannique) avec la route du Mackenzie près de Fort Simpson et la route de Carcross-Skagway, se sont également poursuivis. Vu que des sous - Contrats avaient été passés, les entrepreneurs du Nord ont pu présenter des soumissions concurrentielles sur les projets de la route de Liard et trois marchés ont été accordés à des entrepreneurs du Nord. En outre, le Programme d'emploi dans le Nord, un organisme du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui offre une formation en cours d'emploi et des emplois aux Autochtones du Nord, s'est chargé des opérations d'essartage de l'emprise et de la construction de la fondation. Ces travaux se chiffraient à plus de 3 millions de dollars. La majorité des membres et le président du Comité directeur du Programme d'emploi dans le Nord sont des Autochtones.

En juillet 1979, la Yukon Native Construction Limited s'est vu accorder un marché d'essartage de l'emprise de la route du projet Shakwak, un programme de 10 ans de réfection et de revêtement de la route de Haines, de la frontière de l'Alaska et de la Colombie-Britannique jusqu'à Haines Junction et de la route de l'Alaska à partir de Haines Junction jusqu'à la frontière du Yukon et de l'Alaska. Le projet est financé par les États-Unis.

La deuxième étape de l'étude des options de transport des produits miniers du nord-est du district de Mackenzie a été entamée au cours de 1979 - 1980 et un marché a été adjugé à la Canalog Logistics Limited/Canadian Pacific Consulting Services Ltd. pour examiner les exigences et les coûts des quatre choix de transport.

Une aide de financement du réapprovisionnement de 1980 - 1981 de Fort Franklin par la Société de transport du Nord Limitée a également été obtenue et une équipe de travail interministérielle a été mise sur pied pour étudier d'autres moyens à long terme de réapprovisionnement de l'agglomération. On se servira d'une route de neige puisque le service de chalands à destination de Fort Franklin ne sera plus offert après la saison de navigation de 1980.

Une évaluation des répercussions de la politique de navigation proposée dans l'Arctique pour l'exploitation des ressources non renouvelables a été entamée pendant l'année. Des entretiens avec l'industrie se sont poursuivis jusqu'à la fin de mars 1980 afin de connaître ses opinions et ses préoccupations.

Pipelines du Nord

La Direction des pipelines du Nord est chargée de tous les projets de transport des hydrocarbures. A ce titre, elle représente le Ministère dans les domaines de la planification, des sondages publics, de l'évaluation et de la surveillance de tous les projets de transport des hydrocarbures au nord du 60e. Elle doit également voir à la mise en application du programme socio-écologique interministériel de recherches reliées aux répercussions de l'exploitation pétrolière et gazière dans le Nord.

Cinq demandes de transport des hydrocarbures au nord du 60e ont été étudiées en 1979 - 1980 et des entretiens avec l'Administration du pipeline du Nord sur le gazoduc approuvé de la route de l'Alaska se sont poursuivis. Trois de ces demandes, le projet-pilote de l'Arctique, le projet Polar Gas et le raccordement de Dempster s'appliquent au transport du gaz naturel. Les deux autres projets, celui de la Foothills Oil Pipeline et de la Norman Wells Oil Field Expansion and Pipeline s'appliquent au transport de l'huile.

Le projet-pilote de l'Arctique doit assurer le transport du gaz naturel du gisement Drake Point dans l'Extrême Arctique jusqu'aux marchés de l'est canadien grâce à un pipeline et à des installations de liquéfaction situés dans l'île Melville. Ensuite, le gaz naturel liquéfié serait acheminé sur deux méthaniers brise-glaces vers l'est par le passage du Nord-Ouest et le détroit de Davis. Cette proposition, la première qui tienne compte de la possibilité de navigation à longueur d'année dans les eaux arctiques, a été évaluée par le Programme des Affaires du Nord et des plans ont été élaborés pendant l'année en vue de la tenue d'audiences publiques du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (P.É.E.E.) dans l'Extrême Arctique qui doivent débuter en avril 1980.

La Polar Gas a présenté une demande partielle au cours de 1979 - 1980 touchant l'aménagement d'un pipeline traditionnel enfoui pour acheminer le gaz naturel des îles de l'Arctique jusqu'aux réseaux de pipeline existants dans le nord de l'Ontario. La Polar Gas a annoncé qu'elle considérerait d'autres tracés, les réseaux "Y", pour acheminer le gaz naturel du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort, ainsi que des îles de l'Arctique. Une nouvelle demande sera présentée une fois le tracé préféré choisi.

Le 29 juin 1979, la Foothills Pipe Lines (Yukon) Ltd. a présenté une demande visant la construction du raccordement de Dempster pour transporter le gaz naturel par pipeline de l'île Richards le long des routes de Dempster et de Klondike jusqu'au tronçon principal du pipeline de la route de l'Alaska près de Whitehorse. La Foothills Oil Pipe Line Ltd. a présenté une demande de transport du pétrole brut de Prudhoe Bay en Alaska jusqu'aux Etats-Unis grâce à un pipeline rejoignant le réseau de la route de l'Alaska à Delta junction (Alaska) et longeant ensuite le tracé du gazoduc de la route de l'Alaska pour se rendre jusqu'aux réseaux de l'Interprovincial Pipe Lines, en Alberta. Les États-Unis ont choisi un réseau concurrentiel entièrement américain pourvu que les sociétés demanderesses puissent obtenir des fonds d'ici janvier 1981. A la fin de mars 1980, aucune mesure n'avait été prise relativement à la demande de la Foothills, en attendant le déroulement des événements aux États-Unis.

Le gazoduc de la route de l'Alaska devant acheminer le gaz naturel de l'Alaska jusqu'aux marchés américains a été approuvé par le gouvernement canadien en 1977. La Loi sur le pipeline du Nord, votée en 1978, désignait l'Administration du pipeline du Nord pour jouer le rôle de catalyseur en ce qui a trait à la réglementation fédérale du projet. En 1979 - 1980, la Direction des pipelines du Nord a participé aux travaux de l'Administration du pipeline du Nord pour la planification des questions socio-économiques, environnementales, foncières et des questions de réglementation connexes se rapportant au Yukon et aux intérêts des Indiens de ce territoire. Le Programme des Affaires du Nord a également étudié deux demandes présentées en 1979 - 1980 qui se rattachaient étroitement au gazoduc de la route de l'Alaska.

La dernière demande étudiée et évaluée par la Direction générale des pipelines du Nord est la proposition d'aménagement d'un pipeline de Norman Wells qui doit acheminer le pétrole de Norman Wells vers le sud le long de la rive est du fleuve Mackenzie pour se raccorder à un pipeline déjà construit situé à Zama (Alberta). On prévoit également augmenter de dix fois la production du gisement pétrolifère de Norman Wells afin de fournir les réserves nécessaires au pipeline. Ce projet a été présenté au P.É.E.E. et on prévoit la tenue d'une consultation publique dans les agglomérations qui seront le plus touchées par le projet.

En 1979 - 1980, le Programme socio-écologique de la Direction des pipelines du Nord a terminé son programme de publication actuel et effectué des travaux de planification relatifs à d'autres projets industriels d'acheminement des hydrocarbures de l'Arctique de l'Ouest et des îles de l'Arctique vers les marchés du Sud.

Transport du pétrole et du gaz
Gaz naturel
Projet du gazoduc de la route de l'Alaska
Projet du raccordement de Dempster
Projet du gazoduc de la Polar Gas
Projet de tracés alternatifs du gazoduc de la Polar Gas
Itinéraire proposé des méthaniers du projet-pilote de l'Arctique
Pétrole
Pipeline Trans-Alaska
Projets de la Foothills
Itinéraire proposé des méthaniers de la Foothills
Projet de mise en valeur de Norman Wells

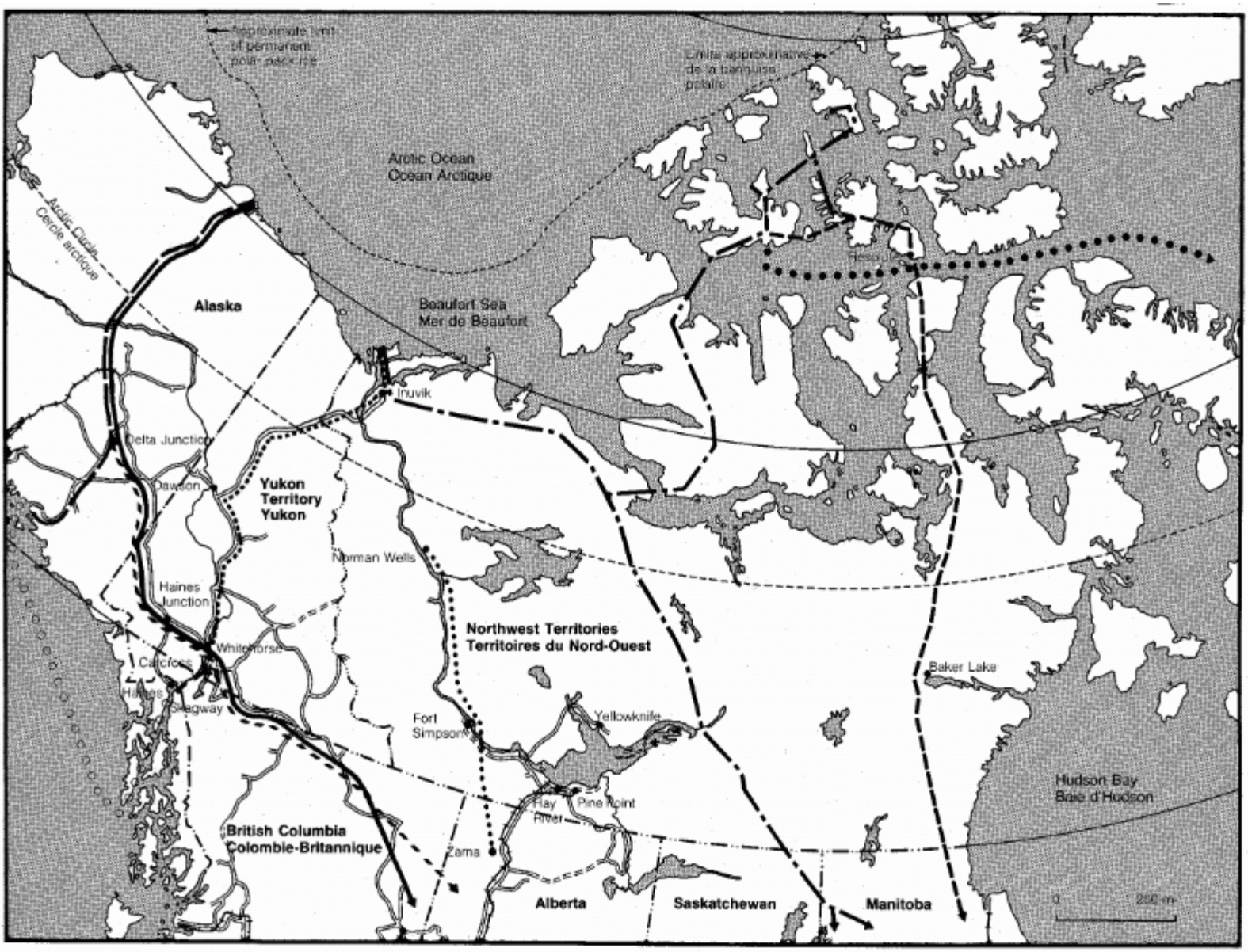

Programme des Affaires du Nord

Résumé des dépenses et des recettes pour l'année financière 1979 - 1980 (en milliers de dollars).

Par crédit	...
Dépenses de fonctionnement	41 164
Dépenses en immobilisations	20 466
Subventions et contributions	295 725
Contributions aux régimes de prestations des employés	2 094
Total	359 449
Recettes	22 798

Par activité	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en immobilisations	Subventions et contributions	Total
Coordination et développement social du Nord	5 421	85	274 021	279 527
Planification économique du Nord	4 413	...	663	5 076
Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord	23 087	1 726	60	24 873
Ressources non renouvelables du Nord	7 716	418	161	8 295
Routes du Nord	527	18 237	20 820	39 584
Contributions aux régimes de prestations des employés	2 094	...	...	2 094
Total	43 258	20 466	295 725	359 449

Répartition des dépenses du Programme	...
Salaires	22 585
Frais généraux de fonctionnement	21 268
Dépenses en immobilisations	19 871
Subventions et contributions	295 725
Total	359 449

Résumé financier	...	...	...
Dépenses et recettes budgétaires	1978 - 1979	1979 - 1980	Augmentation ou (diminution)
Dépenses de fonctionnement	40 419	41 164	745
Dépenses en immobilisations	29 850	20 466	(9 384)
Subventions et contributions	256 177	295 725	39 548
Contributions aux régimes de prestations des employés	2 158	2 094	(64)
Recettes	20 255	22 798	2 543

Subventions, contributions et autres paiements de transfert, par activité, pour l'année financière 1979 - 1980 (en milliers de dollars).

Subventions	...
Coordination et développement social du Nord	...
Subventions à des particuliers ou à des organisations pour l'avancement des cultures indiennes et inuit	30
Subventions à des universités et à d'autres établissements pour la recherche sur le Nord et les expéditions de recherches scientifique dans le Nord	425
Subventions à l'Arctic Institute of North America pour la collecte de renseignements scientifiques sur les régions polaires	25
Subventions à l'Association universitaire canadienne d'études nordiques pour la coordination des activités scientifiques touchant le Nord dans les universités canadiennes	32
Administration du fond de prêts aux petites entreprises (T.N.-O.)	1 000
Compenser l'augmentation du prix des combustibles et des services publics (T.N.-O.)	3 884
Diminution des recettes fiscales de 1978 (T.N.-O.)	4 448
Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord	...
Subventions à la société de conservation du Yukon pour favoriser et aider la conservation des ressources naturelles du Yukon	3
Subventions au Comité canadien des ressources de l'Arctique afin de promouvoir l'analyse, par un organisme indépendant, des questions relatives au Nord et des propositions de l'industrie et du gouvernement à ce sujet	50
Ressources non renouvelables du Nord	...
Subventions à la Chamber of Mines afin d'aider au fonctionnement des cours de formation des prospecteurs et au maintien de bureaux, permanents dans le but de former et d'aider toutes les personnes intéressées à la prospection minière	57
Subventions à la Territories Accident Prevention Association et à la Northwest Territories Accident Prevention Association	6
Subventions à l'Association des prospecteurs du Yukon	2
Subventions aux prospecteurs	46
Subventions totales	10 008

Contributions	...
Coordination et développement social du Nord	...
Contributions pour les soins hospitaliers dispensés aux Indiens et aux Inuit (T.N.-O.)	5 928
Contributions pour les soins hospitaliers dispensés aux Indiens (Yukon)	921
Contributions pour l'assurance-maladie des Indiens et des Inuit (T.N.-O.)	550
Contributions pour l'assurance-maladie des Indiens (Yukon)	161
Contributions pour la location ou l'achat de maisons à prix modique (Yukon)	178
Contributions en vue de favoriser le progrès économique des Inuit	1 782
Contributions à des associations autochtones à des fins de consultation	140
Contributions à l'Inuit Tapirisat du Canada pour un projet-pilote relatif à un système de communication polyvalent	576
Protection de l'environnement et ressources renouvelables du Nord	...
Atelier sur le pétrole, le gaz et les glaces (Université de Toronto)	1
Colloque sur la recherche en matière de répercussions environnementales	6
Planification économique du Nord	...
Contributions aux abonnés à l'électricité non gouvernementaux habitant principalement les localités septentrionales desservies par des centrales alimentées au diesel	652
Contributions versées à l'Association des Indiens non inscrits du Yukon à des fins de formation et de coordination de l'emploi	11
Contributions versées à la Compagnie des jeunes travailleurs	44

Ressources non renouvelables du Nord	...
Contributions versées à la Canadian Society of Petroleum Geologists	5
Routes du Nord	...
Contributions pour la reconstruction des routes du Nord (T.N.-O.)	2 657
Contributions pour la reconstruction des routes du Nord (Yukon)	2 770
Contributions pour l'entretien des routes du Nord (T.N.-O.)	7 239
Contributions pour l'entretien des routes du Nord (Yukon)	8 134
Contributions versées à la Yukon Native Construction Association	20
Contributions totales	31 775
Autres paiements de transfert	...
Coordination et développement social du Nord	...
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :	147 876
subvention de fonctionnement et subvention d'immobilisations	54 815
Gouvernement du Yukon : subvention de fonctionne-	35 770
ment et subvention d'immobilisations	15 481
Total des autres paiements de transfert	253 942
Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert	295 725

Affaires indiennes et inuit

Bureau des revendications des Autochtones

Affaires du Nord

Administration

1979 - 1980

Rapport annuel

Introduction

Le Programme de l'Administration du Ministère définit les lignes de conduite du Programme des Affaires indiennes et inuit et du Programme des Affaires du Nord et leur offre des services d'administration et de consultation centralisés. L'organigramme du Programme de l'Administration comprend le Groupe chargé des orientations générales, la Direction générale du personnel, les Finances et les Services professionnels, le Bureau des revendications des Autochtones, ainsi que les cabinets du Ministre et du Sous-ministre.

Finances et services professionnels

Les Finances et les Services professionnels doivent veiller à améliorer la gestion des ressources financières du Ministère et aider les responsables à mettre au point les méthodes et les outils administratifs nécessaires pour rendre la gestion et l'exploitation plus efficaces et plus rentables et atteindre ainsi les objectifs du gouvernement.

Le sous-ministre adjoint des Finances et des Services professionnels est l'agent financier principal du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. A ce titre, il est responsable de la qualité, de l'efficacité et du rendement des systèmes et des méthodes de gestion financière, de la gestion des biens matériels et de l'administration générale de tous les programmes et opérations du Ministère.

En 1979 - 1980, les Finances et les Services professionnels ont consacré beaucoup d'efforts à la mise au point d'un projet destiné à améliorer la planification et le contrôle. Ce projet à long terme, qui englobe tous les programmes du Ministère, vise à élaborer et à mettre en oeuvre des méthodes de planification et de contrôle plus efficaces et à alléger les systèmes informatisés dans l'ensemble du Ministère d'ici 1986. Le Programme publiait également à la fin de l'année financière un plan directeur applicable à tout le Ministère, et l'on prévoit la réalisation, d'ici le début de 1981, de plans opérationnels quinquennaux pour chaque programme.

Systèmes de gestion

La Direction générale des méthodes de gestion a pour mandat de mettre au point les outils nécessaires à une administration plus efficace et plus rentable et d'aider les administrateurs à travailler dans ce sens. Elle offre également au Ministère des services centralisés d'administration, de gestion des systèmes d'information, de traitement des données et de conseils en gestion.

Systèmes d'information

La réorganisation de la Direction des systèmes d'information en 1979 - 1980 a mené à la création de plusieurs nouveaux services d'information, y compris en ce qui touche la planification opérationnelle et la planification du travail, et à la mise sur pied d'un service de traitement des données complet à l'intention du Ministère. Grâce à l'installation de mini-ordinateurs dans les régions, le lancement d'un programme de systèmes décentralisés fut rendu possible. Au

cours de l'année, plusieurs nouveaux systèmes ont été élaborés, et on a également assuré le fonctionnement d'un plus grand nombre de systèmes de contrôle.

Services de conseillers en gestion

En 1979 - 1980, la Direction des services de conseil en gestion s'acquittait de nombreuses tâches, dont l'étude des structures de l'Administration centrale et des régions et la prestation de services spécialisés aux administrateurs et ce, afin de les aider à régler certains problèmes opérationnels précis. La Direction a participé à l'élaboration, sous la supervision du comité ministériel de formation, de programmes de formation en gestion et à la réalisation de plusieurs projets d'envergure ministérielle visant à accroître l'efficacité et le rendement; elle a aussi continué à aider les gestionnaires de divers niveaux à élaborer les cadres dans lesquels ils procéderont au travail de planification et d'amélioration des techniques se rattachant à ce domaine.

Traitement des données

A la Direction du traitement des données, la dernière année financière a été marquée par la réorganisation du service et la réduction des coûts, ainsi que par la mise en oeuvre d'un nouveau système de traitement des données et une amélioration sensible de la qualité et de la rapidité d'autres systèmes de traitement importants. De plus, grâce à de meilleurs systèmes de traitement des données financières et à la réalisation de la première étape d'un programme d'adjudication des services informatisés, il a été possible de réduire considérablement les coûts de fonctionnement de la Direction.

Services administratifs

En 1979 - 1980, on a procédé à une réorganisation importante de la Direction des services administratifs. On a ainsi réduit le nombre de ses années-personne et augmenté celui de ses fonctions. En effet, en plus d'offrir ses services à l'Administration centrale, la Direction voit à l'organisation fonctionnelle des services administratifs dans les bureaux régionaux et locaux. On s'est employé d'une façon toute spéciale à définir les responsabilités en matière de gestion du matériel et à réduire les opérations liées aux sources d'information et à la gestion des publications, y compris le traitement des mots. On a institué dans plusieurs sous-sections de la Direction un système d'évaluation du rendement et élaboré et mis en oeuvre un processus de planification du travail.

Génie et architecture

La Direction générale du génie et de l'architecture est chargée de la planification relative aux immeubles et aux autres biens du Ministère, de leur conception, de leur acquisition et de leur exploitation technique ainsi que de l'attribution des marchés connexes. De plus, elle élabore les orientations, les normes, les lignes directrices de même que les systèmes qui s'y rattachent. Il lui incombe également de représenter le Ministère au sein de plusieurs comités et groupes de travail interministériels, nationaux et internationaux.

Le Ministère doit veiller à l'entretien de ses biens (actuellement évalués à environ 3,8 milliards de dollars), et il a en outre lancé, en 1979 - 1980, un programme d'immobilisation de plus de 160 millions de dollars. La Direction générale du génie et de l'architecture a pour cette raison continué l'élaboration de 120 manuels et publications contenant des orientations, des normes et des lignes directrices techniques, 300 dessins standard, et 62 autres devis (y compris neuf cahiers de modèles-types de maisons rurales, quatre cahiers de modèles-types de maisons isolées, et deux catalogues sur la construction d'écoles) et portant sur les installations ministérielles les plus fréquemment requises. La Direction générale a également veillé à l'élaboration et à l'essai d'un système de gestion de l'entretien applicable à tout travail d'entretien important; continué l'élaboration et l'essai sur place d'une méthode d'inventaire des biens immobiliers; établi et mis à jour une base de données comprenant 126 catégories de biens et devant servir à la prévision des coûts de construction; procédé à la réalisation et à l'observation d'un système de gestion et de vérification de la mise en oeuvre des projets d'immobilisation; créé un programme d'étude et d'évaluation fonctionnelles des biens du Ministère; vu à l'élaboration de programmes de formation technique destinés aux employés des bureaux locaux; et, finalement, mis sur pied un programme-pilote de formation technique destiné aux bandes indiennes et visant à leur permettre de gérer leurs biens matériels ainsi qu'à les sensibiliser davantage au phénomène de la sécurité et des risques d'incendie.

La Direction générale a de plus coordonné à l'échelle du Ministère les opérations d'économie énergétique, de planification d'urgence et de conversion au système métrique. Entre 1979 - 1980, les dépenses engagées pour la consommation d'énergie ont totalisé à l'échelle du Ministère 11,5 millions de dollars, soit une diminution de 11,1 p. 100 par rapport à l'année précédente. Dans le cadre du programme ministériel permanent d'économie de l'énergie, la Direction générale a élaboré des orientations, des normes et des lignes directrices, mené des études et procédé à des contrôles fonctionnels sur l'économie de l'énergie et entrepris des études de faisabilité liées à l'énergie solaire dans le cadre du Programme d'achat et d'utilisation de matériel de chauffage solaire (P.A.U.M.C.S.). La Direction générale a également préparé au cours de l'année financière une directive ministérielle précisant les rôles des différents services du Ministère dans le cadre de la planification d'urgence, et un groupe de travail a été mis sur pied pour établir les fondements d'un plan d'urgence applicable à l'échelle du Ministère. Enfin, la Direction générale a organisé pour le personnel du Ministère 10 séminaires sur la conversion au système métrique.

Opérations comptables du Ministère

Il appartient à la Direction des opérations comptables du Ministère de mettre au point des lignes de conduite, des systèmes et des méthodes et de fournir des services de comptabilité dans tout le Ministère.

En avril 1979, la Direction, de concert avec la Direction de la planification et de l'analyse des ressources, a instauré un plan comptable destiné à faciliter l'enregistrement des opérations financières. Le système de contrôle budgétaire, conçu pour assurer l'exactitude des données, a été modifié en fonction de ce nouveau plan, alors qu'un système de comptabilité des dépenses servant à l'inscription des dépenses, des recettes, des actifs et des passifs a été mis en opération.

En 1979 - 1980, la Direction a déterminé le genre de données qu'il faudra recueillir sur les unités d'énergie achetées afin de pouvoir évaluer la quantité d'énergie économisée par le Ministère; elle a aussi participé avec la Direction générale du génie et de l'architecture à la conception d'un système de comptabilité des projets; élaboré des lignes directrices et la marche à suivre nécessaires à l'application dans tout le Ministère du principe des comptes créditeurs en fin d'exercice; créé un programme complet de formation en gestion financière pour le personnel des services financiers et autres du Ministère; et mis au point avec le MAS un système informatisé d'émission de chèques qui remplacera le système présentement utilisé. L'exécution de la plupart de ces projets est prévue pour l'année 1980 -1981.

Planification et analyse des ressources

En 1979 - 1980, les groupes s'intéressant à la planification des ressources du Programme des Affaires du Nord et du Programme des Affaires indiennes et inuit se sont réunis pour former la Direction de l'analyse et de la planification des ressources du Programme des finances et des services professionnels. On a élargi en conséquence le champ d'action de la Direction de manière à y inclure la prestation directement aux administrateurs des programmes, de conseils et de services d'information sur la planification des ressources ainsi que la coordination à l'échelle régionale de la planification des ressources.

Au cours de l'année, la Direction a préparé pour le Ministre et le Sous-ministre plusieurs rapports importants sur les diverses façons dont les ressources peuvent être réparties pour respecter l'ordre de priorité du Ministère; fourni des conseils à la haute direction sur la distribution interne des ressources; et relevé un nombre important de problèmes qui touchent l'utilisation des ressources au sein du Ministère. Afin d'améliorer la qualité de la gestion financière, la Direction a rédigé un guide à l'intention des gestionnaires qui utilisent les systèmes financiers actuels; mis au point des cours de formation en gestion; et défini, de manière à permettre l'établissement de nouveaux rapports, les systèmes du contrôle budgétaire et de la comptabilité des dépenses.

La Direction a par ailleurs formulé nombre de propositions et de recommandations précises quant aux définitions de la planification, au processus de planification du Ministère et à la façon d'élaborer un processus ministériel de planification et de contrôle. Ces propositions et recommandations ont été adoptées par la haute direction. On prévoit, au cours de l'année financière de 1980 - 1981, améliorer davantage les méthodes de planification et de répartition de ressources et établir des rapports entre les fonds engagés et les travaux exécutés.

Services financiers de l'Administration centrale

Les Services financiers de l'Administration centrale englobent ceux des Programmes des Affaires du Nord et des Affaires indiennes et inuit, ceux du Bureau des revendications des Autochtones et ceux que les Finances et les Services professionnels offrent à l'Administration centrale. Ces services sont chargés d'enregistrer les opérations financières et de signaler les répercussions financières de toute décision prise par les gestionnaires de l'Administration centrale. A ces fins, les services financiers utilisent le système informatisé de contrôle budgétaire mis sur pied le 1er avril 1978 lequel fournit aux administrateurs les systèmes financiers qui leur sont nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions.

Personnel

La Direction générale du personnel doit d'abord et avant tout conseiller le Sous-ministre en ce qui touche la gestion des ressources humaines du Ministère; élaborer un programme d'administration du personnel pour l'ensemble du Ministère; mettre au point des lignes directrices et des programmes conçus pour améliorer l'administration du personnel et l'utilisation des ressources humaines au Ministère; aider, conseiller et guider la haute direction et les agents régionaux du personnel pour la mise en application des lignes directrices, des programmes et des méthodes qui touchent l'administration du personnels observer et évaluer les activités d'administration du personnel au sein du Ministère; s'assurer de la qualité et de l'efficacité des services d'administration du personnel fournis aux administrateurs du Ministère, et veiller à ce qu'ils soient conformes à la réglementation. Ces services comprennent la classification, la dotation, la planification des ressources humaines, la formation et le perfectionnement du personnel, les relations de travail, l'embauche d'Autochtones, la promotion de la femme ainsi que les programmes des langues officielles et d'aide aux personnes handicapées et aux employés.

La Direction générale du personnel représente également le Sous-ministre auprès du Conseil du Trésor, de la Commission de la Fonction publique, de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, des autres ministères et d'autres organismes. Dans cet ordre d'idées, les principaux objectifs de la Direction générale en 1979 - 1980 étaient d'élaborer des méthodes de gestion du personnel uniformes pouvant être appliquées aussi bien dans le cadre du plan directeur, des plans opérationnels et des plans de travail que dans celui des mesures de contrôle; de guider et d'aider les administrateurs pour qu'ils puissent assurer une bonne représentation des Autochtones, des femmes et des francophones au sein des cadres et des responsables des orientations et de la prise de décisions; de veiller à la formation et au perfectionnement des cadres supérieurs, intermédiaires et autres afin de créer un groupe représentatif de gestionnaires professionnels capables de s'acquitter efficacement des fonctions qui ont trait à l'élaboration des orientations, à la prestation des services et à la gestion des finances et du personnel; d'aider les administrateurs à planifier et à effectuer une réduction rationnelle

du personnel en tenant compte, d'une part, du programme de délégation de pouvoirs et, d'autre part, de la nécessité d'augmenter la représentation et les chances d'emploi des membres des groupes minoritaires, et surtout des Autochtones; et enfin, de voir à l'instauration de modifications d'ordre organisationnel destinées à faciliter l'application des lignes directrices du Ministère et la prestation de services.

Avec la fusion du Programme de Parcs Canada au ministère de l'Environnement en 1979 - 1980, l'organisation de la Direction générale, qui se composait de différents services répartis entre l'Administration centrale, les Programmes et les Régions, a été considérablement modifiée. En janvier 1980, on entreprenait le fusionnement des unités des Services généraux du personnel et des Programmes en une seule direction générale. Ainsi, le service du personnel de l'Administration centrale passait de 165 employés en juin 1979 à 145 le 31 mars suivant. Pour arriver à cette fin, un programme axé sur les carrières et sur une attrition planifiée à été établi. Lorsque le processus de fusion sera terminé, soit d'ici l'été 1981, tous les services nécessaires seront offerts, à l'Administration centrale, par le Bureau du personnel de la Région de la capitale nationale, qui relèvera de la Direction générale. Celle-ci fournira une orientation générale et fonctionnelle à l'ensemble des régions par l'entremise de six directions (les ressources humaines, la classification, la rémunération et les relations de travail, la vérification et l'évaluation, l'emploi des Autochtones, la promotion de la femme et les langues officielles).

En 1979 - 1980, la Direction générale disposait de 165 années-personne. Le budget accordé à la gestion du personnel à l'Administration centrale totalisait 3,5 millions de dollars. La Direction générale administrait également un budget de 1 million de dollars et 50 années-personne reliés au Programme de recrutement et de perfectionnement des Indiens et des Esquimaux. En outre, elle supervisait le Programme de promotion professionnelle dans le Nord, dont le budget de $1 759 435 et les 80 années-personne étaient administrés au nom du Ministère par la Commission de la Fonction publique.

Planification

Dans le cadre de ses fonctions et de ses objectifs, la Direction générale du personnel a exercé son activité en un certain nombre de domaines connexes au cours de l'année financière 1979 - 1980. Elle a surtout concentré ses efforts sur la planification, principalement en matière de ressources humaines et d'administration du personnel, cherchant à intégrer le tout aux processus opérationnel et budgétaire.

La Direction générale a mis au point des outils de planification, connus sous l'appellation de Plans de gestion du personnel, lesquels permettent aux agents du personnel de l'Administration centrale et des régions d'aider les gestionnaires à planifier leurs ressources humaines et de leur faire prendre conscience des répercussions que pourraient entraîner leurs plans opérationnels sur la dotation, la classification, les relations de travail et les programmes de formation et de perfectionnement.

Tant dans les Régions qu'à l'Administration centrale, nombre de directions générales ont cherché à évaluer ces outils de planification, et en mars 1980, on demandait à tous les administrateurs d'élaborer, dans le cadre du processus de planification de gestion du personnel, des plans pouvant favoriser un accroissement dans l'embauche des Autochtones, des femmes, des francophones et des personnes handicapées.

Formation et perfectionnement

En 1979 - 1980, on a cherché de façon pratique à améliorer la planification et la coordination, de même qu'à assurer un bon contrôle dans les domaines de la formation et du perfectionnement.

Créé pour répondre aux besoins des administrateurs du Ministère, le Comité ministériel de formation doit superviser le processus de planification et de contrôle; s'assurer que de bons rapports existent entre les stagiaires, les employés et les administrateurs; régler les problèmes qui surgissent; décider pour l'ensemble du Ministère des priorités à respecter dans l'immédiat comme à long terme; établir les budgets en conséquence; et faire rapport au Comité de gestion du Ministère sur la qualité des services offerts, compte tenu des sommes investies (environ $1.2 million) et du temps consacré. On a également créé à l'intérieur de chaque Programme un comité de formation chargé de planifier et de contrôler de façon similaire les sommes mises de côté (environ $2 millions) pour répondre à des besoins bien précis du Programme.

Deux projets importants ont été entrepris sous la direction du Comité ministériel de formation. Le premier consistait en une étude détaillée des besoins de formation en gestion laquelle a permis de fixer les véritables priorités, soit : la nécessité de former des gestionnaires dans les domaines de la planification de l'organisation, des opérations et du travail; la modernisation des méthodes de gestion dans les années 80, de façon à atteindre les objectifs du Ministère et, le perfectionnement des méthodes utilisées, compte tenu des lignes directrices, des buts, du rôle, des fonctions et des systèmes du Ministère. Le deuxième projet, qui complétait en quelque sorte le premier, avait trait à l'élaboration d'une stratégie visant à procurer aux gestionnaires les connaissances et les aptitudes nécessaires pour mettre au point et utiliser des plans opérationnels et des plans de travail pouvant favoriser la création d'un programme intensif de formation et de consultation pour les années 1980 - 1981 et 1981 - 1982.

Emploi des Autochtones

Comme bien d'autres ministères fédéraux, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'efforce d'embaucher un plus grand nombre de francophones, de femmes et de personnes handicapées. Cependant, son principal souci est d'aider les Autochtones à gravir les divers échelons de sa propre organisation, les préparant ainsi à occuper des postes de direction, de cadres, de spécialistes techniques et d'administrateurs au sein des bandes, du gouvernement territorial et de la population active en général.

Bien que le nombre des employés autochtones au Ministère soit passé de 1 200 à 1 500 depuis 1978, celui des postes cadres n'a pas suivi la même courbe. Notons par exemple que les Autochtones n'occupent que 5 p. 100 des postes de PM-5 à SX-3 et que ce taux pourrait fort bien décroître en raison du programme actuel de délégation de pouvoirs aux bandes et des restrictions budgétaires qui auront pour effet de réduire considérablement le personnel dans les trois à cinq prochaines années.

Cette réalité est devenue évidente en 1979 - 1980, et la haute direction a réitéré sa promesse de faire tout en son pouvoir pour accroître de façon tangible la participation des Autochtones dans les domaines de la gestion et de la prise de décision.

Les projets de formation du Ministère, ses programmes spéciaux (ainsi, le Programme de recrutement et de perfectionnement des Indiens et des Esquimaux et le Programme de promotion professionnelle dans le Nord), la reconnaissance du fait autochtone dans les descriptions de postes, l'amélioration des méthodes d'appréciation des employés et l'augmentation du nombre des Autochtones au sein des comités de sélection sont autant de preuves des efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs fixés touchant l'embauche des Autochtones. De plus, ces initiatives montrent bien que les gestionnaires à quelque niveau qu'ils soient, ont à coeur d'appliquer la politique ministérielle d'emploi des Autochtones.

Préoccupations particulières

Au cours de l'année financière 1979 - 1980, on s'est appliqué principalement à établir un système d'interventions justifiées dans les processus de dotation, de formation et de perfectionnement, de manière à accorder l'égalité d'accès aux groupes spéciaux et à permettre aux Autochtones, aux femmes et aux francophones compétents d'accéder à des postes consultatifs ou administratifs. Des plans d'action ont été établis en vue d'obtenir l'assentiment et la collaboration des gestionnaires. On a également vu à inclure dans toutes les descriptions de poste et tous les avis de concours des exigences "fondamentales", "cotées" ou "souhaitables" en ce qui a trait au fait autochtone, et on a rayé les limites de traitement en rapport avec les exigences fondamentales exposées dans les avis de concours. En outre, le processus de planification de la gestion du personnel et les amélioration apportées dans les systèmes d'information de gestion du personnel ont permis, en mars 1980, l'établissement d'un processus intégré de planification des mesures à prendre; ce processus sera mis en vigueur au cours de l'année 1980 - 1981.

Examen du rendement et évaluation des employés

Les processus et les systèmes utilisés pour l'examen du rendement et l'évaluation des employés ont été modifiés de manière à fixer les objectifs et à évaluer les résultats dans la gestion des ressources financières et humaines, de façon juste et pertinente.

Les critères sur lesquels ont s'est fondé pour évaluer la gestion des ressources humaines reflétaient les orientations du Ministère en ce qui concerne les groupes spéciaux.

En 1979 - 1980, le Ministère a atteint, ou peut s'en faut, son objectif d'évaluation annuelle de tous les employés.

Systèmes d'information

En 1979 - 1980, la Direction générale du personnel, de concert avec la Direction générale des systèmes de gestion, à mis à jour et amélioré le système automatisé d'information sur le personnel du Ministère (S.I.P.M.). Les programmes machine ont également été mis à jour et on a rédigé des manuels de l'opérateur et de l'utilisateur et modifié les éléments de la banque des données et les rapports d'information de manière à répondre aux besoins actuels des gestionnaires. Un groupe de travail s'est rendu dans chacune des régions, toujours pour mettre à jour tous les registres et accroître ainsi la crédibilité de la banque de données du système.

Le Conseil du Trésor a demandé au Ministère de bien vouloir apporter une plus grande collaboration en ce qui a trait au système d'information sur les langues officielles du gouvernement fédéral. Un programme de réorganisation a été mis en oeuvre afin d'assurer une meilleure coordination entre ce dernier système et le S.I.P.M.

Classification

Des efforts considérables ont été faits en 1979 - 1980 en vue d'améliorer le processus de classification et de réduire ainsi le grand nombre d'erreurs qui se produisaient dans ce domaine. Les auteurs d'un rapport de vérification, produit par le Conseil du Trésor au cours de l'année, ont vanté la gestion et la façon de mettre en application les lignes de conduite et les méthodes de classification au sein du Ministère.

Relations de travail

En 1979 - 1980, on a cherché d'une façon toute particulière à faire acquérir une plus grande compétence aux gestionnaires dans le domaine des relations de travail. A cette fin, on les a encouragés à participer à des séminaires de formation et à consulter les représentants des employés pour arriver à régler les divers problèmes qui ne peuvent manquer de se présenter.

Contrôle et évaluation

La nécessité de donner aux gestionnaires du gouvernement fédéral un plus grand sens des responsabilités a entraîné, en ce qui a trait à la vérification et à l'évaluation, un certain renversement des priorités; ainsi, a-t-on délaissé la vérification axée sur l'observation des règlements et s'est-on concentré davantage sur des vérifications exhaustives comprenant une évaluation aussi bien des systèmes de gestion en général que de la gestion actuellement mise en oeuvre, y compris celle du personnel. La Direction générale du personnel, à la suite de l'adoption de cette nouvelle mesure, a élaboré une méthode d'évaluation plus complète dans les domaines de la classification, de la dotation et des langues officielles.

En 1979 - 1980, des techniques et des critères d'évaluation ont été mis au point, puis utilisés pour les vérifications effectuées à l'Administration centrale et dans les régions. L'objectif visé était de déterminer l'efficacité de la classification, la qualité des relations de travail et la valeur des plans d'action des groupes spéciaux. De plus, on s'est efforcé d'assurer un meilleur agencement des activités des

Opérations du service du personnel de la région de la capitale nationale en 1979 - 1980

...	Cadres supérieurs*	Autres employés (Administration centrale)
Postes autorisés	258	1 700
Nominations	72	726
Classification	...	...
Nouveaux postes	12	593
Relèvements	1	101
Déclassements	0	31
Aucun changement	19	717
Suppressions	7	731
Total	39	2 173
Griefs	...	88
Cas d'aide aux employés	...	34

[*Y compris les chiffres de Parcs Canada.]

Représentation des groupes au sein du Ministère en pourcentage du personnel

...	Autochtones		Francophones		Femmes	
...	1978 - 1979	1979 - 1980	1978 - 1979	1979 - 1980	1978 - 1979	1979 - 1980
Haute direction	3.5	4.4	13.2	11.6	4.7	8.8
Catégorie scientifique et professionnelle	15.0	18.8	9.3	9.3	46.6	45.9
Catégorie administrative et des services extérieurs	18.0	21.4	14.8	16.1	24.0	26.6
Catégorie technique	25.9	26.8	8.5	10.0	39.0	30.5
Catégorie du soutien administratif	14.4	18.4	18.1	18.9	84.0	86.2
Catégorie de l'exploitation	66.5	53.3	10.9	8.2	31.2	30.9
Pourcentage total du personnel	20.5	23.7	12.9	13.4	47.0	47.6

organismes centraux du gouvernement (Commission de la Fonction publique, Conseil du Trésor) avec celles du Ministère. Par suite de recommandations du vérificateur général, on a également mis sur pied un comité chargé de coordonner tous les travaux de vérification et d'évaluation exécutés au sein du Ministère.

Langues officielles

Un projet d'envergure a été entrepris au cours de l'année en vue de déterminer quel type d'organisation, d'objectifs, de lignes de conduite et de méthodes permettrait le mieux au Ministère de s'acquitter de ses responsabilités actuelles et futures, compte tenu des objectifs du gouvernement fédéral concernant les langues officielles; en vue également d'assurer une bonne répartition des ressources et des fonctions. Question de fait, la planification et les lignes de conduite ont été séparées des opérations et feront partie des attributions immédiates du directeur général du personnel.

Programme d'aide aux employés

Le Programme ministériel d'aide aux employés (P.A.E.) a été créé en 1978 dans le but de conseiller et d'aider les employés dont le rendement au travail accuse une baisse à cause de problèmes personnels. Ce programme, maintenant établi à l'Administration centrale et dans les régions, a l'entière approbation des agents de négociation. Plusieurs employés se sont adressés aux responsables du programme en 1979 - 1980, et une aide confidentielle leur a été fournie. Plusieurs séminaires d'information et de formation ont également été organisés à ce sujet à l'intention des superviseurs et des employés.

Orientations générales

Le groupe chargé des orientations générales conseille le Ministre, le Sous-ministre et la haute direction sur les questions de principe générales - particulièrement celles qui nécessitent une coordination entre les Programmes - de même que sur les questions de principe particulières, comme les modifications à apporter à la Loi sur les Indiens ainsi qu'aux droits de chasse et de pêche des Autochtones, qui relèvent de sa compétence. Il établit et maintient des positions de principe pour le Ministère, évalue les orientations de ce dernier pour s'assurer qu'elles demeurent conformes aux objectifs et aux priorités du gouvernement fédéral et veille à ce que ces orientations soient bien expliquées.

En 1978, les orientations générales s'étendaient à la Division des relations parlementaires, à la Direction générale des communications du Ministère et au Secrétariat du Ministère. En janvier 1980, l'évaluation du Programme, les relations intergouvernementales et la recherche, qui relevaient de la Direction générale des politiques, de la recherche et de l'évaluation du Programme des Affaires indiennes et inuit, ont également été transférées au groupe chargé des orientations générales. Enfin, le conseiller scientifique du Ministère, qui représente ce dernier aux principaux comités scientifiques interministériels et le conseille sur les questions scientifiques et connexes, rend également compte au Sous-ministre adjoint, chargé des orientations générales.

Coordination des orientations

Le rôle principal de la Direction générale de la coordination des orientations est de coordonner et de surveiller les principales orientations des Programmes des Affaires indiennes et inuit et du Nord ainsi que du Bureau des revendications des Autochtones et ce, afin de s'assurer qu'elles reflètent effectivement les objectifs et les priorités du Ministère et du gouvernement. Il incombe également à la Direction générale d'établir et d'entretenir des relations avec les autres services du Ministère chargés d'élaborer les lignes de conduite ainsi qu'avec tous les autres ministères et organismes fédéraux. La Direction générale comprend la Division des relations parlementaires et le Secrétariat du Ministère.

Relations parlementaires

La Division des relations parlementaires est chargée de coordonner les relations qu'entretient le Ministère avec le Parlement. Elle fournit des conseils et des renseignements sur la procédure parlementaire et maintient la liaison, au nom du Ministère, avec le bureau du Conseil privé, le Comité permanent des Affaires indiennes et du Nord, les bureaux de l'orateur de la Chambre des communes et du président du Sénat, et l'ensemble des députés. Il lui appartient également de coordonner toutes les questions écrites et marquées d'un astérisque ainsi que les motions relatives à la rédaction des documents.

Au cours de la trente et unième session du Parlement (du 9 octobre au 14 décembre 1979) 42 questions écrites et une motion concernant la rédaction de documents ont été soumises au Ministère. Ce dernier a répondu à 307 questions soulevées par le Comité permanent des Affaires indiennes et du Nord et le ministre a répondu à 36 questions orales à la Chambre des communes. Des débats ont eu lieu relativement à deux motions tendant au renvoi de la discussion.

Secrétariat du Ministère

Le secrétariat du Ministère assure la communication entre le Ministre et le Ministère, d'une part, et les correspondants concernés, d'autre part. Plusieurs milliers de lettres, adressées tant au nom du Ministre que du Ministère et concernant les orientations et les programmes du Ministère y sont expédiées chaque année. On s'empresse de répondre aux commentaires du public sur les annonces et les décisions ayant trait aux orientations, aux projets ou aux programmes présentant un intérêt particulier. Parmi les correspondants, on retrouve des ministres et des députés fédéraux, des premiers ministres et des députés provinciaux, des dirigeants et des groupements indiens, des chefs et des conseils de bande, ainsi que divers autres groupes. Des particuliers écrivent également au Ministre pour lui faire part de leurs préoccupations touchant certains aspects des orientations et des programmes du Ministère.

Communications

Il appartient à la Direction générale des communications de définir les objectifs du Ministère en matière de communication, de fixer des normes dans ce domaine, d'établir un plan annuel de communication, d'assurer le contrôle de la qualité par des examens qualitatifs des communications du Programme, de fournir une orientation fonctionnelle au personnel des communications du Programme, et d'offrir des conseils et un service de communication au Ministre, au Sous-ministre et à la haute direction.

Parmi ses principaux travaux effectués en 1979 - 1980, mentionnons l'établissement d'un plan d'action relatif aux communications. Ce plan, d'une durée de douze mois et destiné à donner une image plus précise du Ministère et de montrer quel est son rôle, constitue en fait l'étape initiale d'une stratégie de communications à long terme fondée sur le plan directeur du Ministère. Cette première étape comprend entre autres des programmes visant à améliorer les relations avec les média, à sensibiliser davantage les parlementaires, les organismes et les ministères aux objectifs et à l'activité déployée par le Ministère, et à assurer de bonnes communications internes.

Des discussions préliminaires sur la possibilité de célébrer le Centenaire des îles arctiques (1880 - 1980) ont été amorcées vers la fin de l'année financière.

Les services généraux des communications ont également procédé à un examen attentif du contenu du rapport annuel 1978 - 1979.

Évaluation

La Direction générale de l'évaluation juge de l'efficacité des Programmes, en contrôle le rendement et participe de façon officielle à la planification de leurs divers services. Chaînon essentiel du processus de gestion du Ministère, l'évaluation aide la haute direction à prendre des décisions, et permet aux organismes centraux et au vérificateur général, d'adopter des pratiques de gestion appropriées et aux services publics, d'accroître leur responsabilité financière.

Les Indiens participent plus particulièrement au processus d'évaluation par leur représentation au sein des comités consultatifs établis pour chaque projet d'évaluation.

En 1979 - 1980, environ 45 projets ont été évalués, dont les principaux ont été l'assistance sociale, l'éducation, l'administration des bandes et le programme d'immobilisation.

Affaires intergouvernementales

La Direction générale des affaires intergouvernementales donne des avis sur les discussions préalables aux accords pouvant être conclus par l'administration fédérale, les gouvernements provinciaux et les Indiens dans des domaines comme la santé, l'éducation, l'économie et les services sociaux et juridiques et en examine les résultats. Elle doit également coordonner tous les aspects de la participation du Ministère au processus de renouvellement de la constitution en ce qui a trait aux Autochtones du Canada et à la constitution.

En 1979 - 1980, la Direction générale a continué à favoriser l'établissement et l'emploi de mécanismes tripartites entraînant la participation des administrations fédérales et provinciales de même que celle des Indiens et utilisés pour l'examen des questions prioritaires qui touchent à la fois les Indiens et les Inuit. Des mécanismes du genre ont maintenant été établis en Ontario, au Manitoba, à Terre-Neuve, au Québec et en Nouvelle-Écosse et sont en voie d'élaboration en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Grâce au mécanisme tripartite, on a pu constater la nécessité de définir les responsabilités respectives des administrations fédérale et provinciales quant aux services à offrir aux Indiens vivant à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves. Le règlement de cette question devrait être à la base de toute politique éventuelle d'accroissement et d'amélioration des services fournis aux Indiens.

Direction générale de la recherche

La Direction générale de la recherche comprend la Division de la recherche, le Centre de recherches historiques et d'étude des traités et la Division du financement des recherches. Cette Direction doit appuyer, diriger, coordonner, conduire et diffuser les recherches qu'il y a lieu d'entreprendre pour atteindre les objectifs et respecter les priorités du Ministère. Les priorités en matière de recherche sont établies de concert avec les programmes des Affaires indiennes et inuit du Nord. La Direction générale compte un certain nombre de chercheurs mais la majorité de ses projets sont exécutés à forfait. Elle doit de plus administrer des fonds pour les groupes autochtones afin de leur aider à faire les recherches relatives au règlement de leurs revendications et à la révision de la Loi sur les Indiens, et mettre à la disposition des Autochtones et de certains autres groupes des services spéciaux de recherche et de consultation.

Division de la recherche

La Division de la recherche s'occupe de planifier et de diriger les travaux de recherches axés sur la solution de problèmes précis et reliés aux orientations et aux programmes importants; de plus elle se tient au courant des rapports de recherche disponibles et en communique les résultats aux groupes concernés à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère. Un certain nombre de travaux ont été exécutés pendant l'année financière et on peut en obtenir la liste en s'adressant à la Direction générale.

Centre de la recherche historique et de l'étude des traités

Le centre de la recherche historique et de l'étude des traités offre une grande variété de services de recherche aux personnes qui travaillent pour le compte de groupes, de bandes ou d'associations autochtones. De plus, il fournit des locaux aux recherchistes pour leur permettre d'examiner les dossiers du Ministère, offre des conseils professionnels sur les sources documentaires probables, aide à la récupération des archives appropriées et enfin, guide les chercheurs qui s'intéressent à certaines questions historiques ou revendications particulières. Il facilite également l'échange d'idées et de renseignements sur les questions historiques et contemporaines ou encore sur les revendications des Autochtones. En 1979 - 1980, le Centre a reçu environ 1000 demandes de diverses bandes indiennes, de groupes autochtones, de professeurs, d'étudiants et d'autres particuliers.

Une autre fonction importante du Centre est.de fournir des services de consultation et de recherche aux fonctionnaires du Ministère sur les questions historiques concernant l'élaboration de certaines orientations et le respect, par le gouvernement fédéral, des traités ou de ses autres obligations. Ce Centre a de plus permis la rédaction de bibliographies et de divers documents historiques sur les traités, la Loi sur les Indiens et le processus de règlement des revendications, tous ces documents pouvant être obtenus sur demande.

Division du financement des recherches

La Division du financement des recherches est chargée d'appliquer les modalités des accords financiers devant permettre aux Indiens de participer aux processus de règlement des revendications et de révision de la Loi sur les Indiens entrepris par le gouvernement fédéral. En 1979 - 1980, la Division a fourni 2,23 millions de dollars pour aider à élaborer et à documenter des revendications particulières, prêté environ 4 millions de dollars à des revendicateurs autochtones et affecté 1,07 million de dollars pour le processus de révision de la Loi sur les Indiens, qui relève des Orientations générales.

Programme de l'Administration

Résumé des dépenses et des recettes pour l'année financière 1979 - 1980 (en milliers de dollars).

Par crédit	...
Dépenses de fonctionnement	21 843
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - traitement et indemnité d'automobile	24
Contributions aux régimes de prestations des employés	2 024
Total	23 891
Recettes	16 310*
Par activité	Dépenses de fonctionnement
Direction	2 086
Services consultatifs	12 442
Services techniques, d'architecture et de génie	5 952
Négociations des revendications	1 387
Contributions aux régimes de prestations des employés	2 024
Total	23 891
Répartition des dépenses du Programme	...
Salaires	19 389
Frais généraux de fonctionnement	4 397
Dépenses en immobilisations	105
Total	23 891

Résumé financier	...	...	...
Dépenses et recettes budgétaires	1978 - 1979	1979 - 1980	Augmentation ou (diminution)
Dépenses de fonctionnement	22 096	21 843	(253)
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien - traitement et indemnité d'automobile	22	24	2
Contributions aux régimes de prestations des employés	2 083	2 024	(59)
Recettes	16 314*	16 310*	(4)

[*Y compris les recettes provenant de la Commission d'énergie du Nord canadien aux montants de $16 301 pour l'année 1978 - 1979 et de $16 278 pour l'année 1979 - 1980.]

Programme de revendications des Autochtones

Le Programme de revendications des Autochtones a été établi dans le but de fournir aux Autochtones l'aide financière dont ils ont besoin pour préparer et présenter leurs réclamations et aussi à des fins de recherches, d'élaboration et de résolution touchant les revendications acceptées. Il doit aussi assurer l'indemnisation des revendicateurs autochtones conformément aux ententes de principe et aux règlements finaux. Le Programme de revendications des Autochtones été mis sur pied en 1979 - 1980 pour grouper les subventions et contributions apparaissant autrefois sous la rubrique des dépenses des autres programmes du Ministère.

Le Bureau de revendications des Autochtones est chargé de coordonner la réponse du gouvernement aux revendications présentées par des groupes et bandes autochtones, de négocier le règlement des revendications, et de renseigner sur l'évolution de la politique des revendications.

Résumé des dépenses et des recettes pour l'année financière 1979 - 1980 (en milliers de dollars).

Par crédit	...
Subventions et contributions	3 696
Subventions accordées aux Indiens et aux Inuit en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois	1 380
Total	5 076
Par activité	...
Revendications	2 207
Recherches liées aux revendications et négociations	1 489
Règlements	1 380
Total	5 076

Tableau comparatif des subventions et des contributions versées pour chaque activité en 1979 - 1980 et des dépenses de l'année précédente (en milliers de dollars)

Subventions	1978 - 1979	1979 - 1980	Augmentation ou (diminution)
Règlements	...	...	...
Subventions accordées aux Indiens et aux Inuit en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois	3 220*	1 380	(1 840)
Contributions	...	...	...
Revendications	...	...	...
Contributions versées aux Autochthones pour la formulation et la présentation de leurs revendications	3 587*	2 207	(1 380)
Recherches liées aux revendications	...	...	...
Contributions versées aux Métis et aux Indiens non inscrits pour leur permettre de documenter leurs revendications	1 381**	1 489	108
Subventions et contributions totales	8 188	5 076	(3 112)

[*Les dépenses apparaissaient autrefois sous la rubrique des dépenses du Programme des Affaires indiennes et inuit]
[**Les dépenses apparaissaient sous la rubrique des dépenses du programme de l'Administration]

Bureaux régionaux

Affaires indiennes et inuit
Territoires du Nord-Ouest 5110A, 50e Avenue 3e étage, édifice Gallery
Boite postale 2760
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X0E 1H0
Yukon
Boîte postale 4100
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3S9
Colombie-Britannique
Pacific Centre Limited 700, rue Georgia, Ouest
Boite postale 10061
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1C1
Alberta 9942, 108e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 2J5
Saskatchewan 2332, 11e Avenue
Regina (Saskatchewan)
S4P 2G7
Manitoba 275, avenue Portage
Pièce 1100
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3A3
Ontario 55, avenue St. Clair, Est 5e étage
Toronto (Ontario)
M4T 2P8
Québec
Boîte postale 8300
Ste-Foy (Québec),
G1V 4C7
Atlantique 40, rue Havelock
Boite postale 160
Amherst (Nouvelle-Écosse)
B4H 3Z3

Ressources minérales des Indiens
Alberta
Hydrocarbures 112, 11e Avenue, Sud-Est
Calgary (Alberta)
T2G 0X5
Ontario 1, rue Front, Ouest
Pièce 302
Toronto (Ontario)
M5J 1A4
Affaires du Nord
Territoires du Nord-Ouest
Boîte postale 1500
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X0E 1H0
Yukon 200, chemin Range
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3V1
Direction du génie et de l'architecture 9925, 109e Rue
Pièce 220
Edmonton (Alberta)
T5K 2J8